



SANCEY

Bulletin Municipal



Décembre
2018 N°3



Sommaire

P 3	Sommaire
P 4	Publication
P 5	Le mot du Maire
P 6	Les élus nationaux, régionaux, départementaux et locaux
P 7	L'activité des Conseillers en 2017
P 8	Les réalisations à Sancey en 2017
P 9	Commentaires budgétaires 2018
P 10 à 12	Le compte administratif du budget communal 2017 de Sancey
P 13	Le compte administratif lotissement la Prairie Sancey 2017
P 14	Le compte administratif du budget de l'eau 2017 de Sancey
P 15	Les budgets primitifs 2018 lotissement et eau de Sancey
P 16	Interview d'Aurélié Démésy de Gaz et Eaux
P 17	Commentaires sur l'eau
P 18 et 19	Les projets en cours
P 20	L'année 2017 en forêt de Sancey
P 21	Embellissement du village
P 22	Le budget communal primitif 2018 de Sancey 1^{ère} partie
P 23	Diagrammes du budget de fonctionnement 2018 de Sancey
P 24 et 25	Photo de groupe du 29 mai 1932 avec noms des figurants
P 26	Diagrammes du budget d'investissement 2018 de Sancey
P 27	Le budget communal primitif 2018 de Sancey 2^{ème} partie
P 28	Informations du Centre de secours de Sancey
P 29	Informations de la Brigade de gendarmerie de Sancey
P 30 à 32	Témoignages de la guerre 1914 – 1918 à Sancey
P 33	Etat civil 1917 et 2017
P 34 à 37	Informations générales communales
P 38 et 39	Liste des associations sises à Sancey
P 40 et 41	Les horaires des services
P 42	Procédures d'urgence pour contacter pompiers et gendarmerie
P 44	Images 2017 et 2018

Directeur de la publication : Frédéric Cartier

Rédacteurs : Jeanne-Antide Chatelain

: Jean-Jacques Monnot

Contributeurs : Interview d'Aurélie Démésy, Gaz et Eaux p 16 et 17
Pierre Picard agent ONF, responsable du triage de Sancey p 20
Daniel Brand p 24
Capitaine Dominique Rouhier p 28
Adjudant Ghislain Monnot p 29

Crédit photos :

- Couverture : Jean-Jacques Monnot
- Page 25 : collection privée
- Page 44 : 16 octobre et 11 décembre Jean-Jacques Monnot
: 1^{er} et 30 juin Jeanne-Antide Chatelain
: 10 décembre et 07 janvier Pierre Petit

Crédit tableaux :

- Pages 23 et 26 : Sandrine Vautherin

Publication annuelle de la commune de Sancey N°3

Imprimé par

Imp. Chopard - MAÏCHE - 03 81 64 08 19



Le mot du maire

Compte tenu de leurs implications dans plusieurs projets majeurs de notre commune (PLU, AMI bourg centre) au cours de cette année, le tandem de Conseillers en charge du bulletin municipal a été contraint de différer la rédaction du bulletin annuel, généralement distribué à l'été, destiné à vous informer sur les activités de notre commune.

Comme chaque année, vous trouverez des pages financières, sans doute rébarbatives pour certains d'entre vous, mais qui permettent en toute transparence, dans une période de défiance des élus, de connaître la destination des fonds publics municipaux.

L'année 2017 a vu la poursuite de projets nécessitant plusieurs années pour leurs concrétisations : programme phyto sanitaire, plan local d'urbanisme, AMI Bourg centre.

Cependant, comme annoncé dans le précédent bulletin, plusieurs dossiers ont abouti en 2017 :

- L'investissement financier pour la création des pistes forestières est déjà rentabilisé par la vente de lots de bois situés dans les secteurs désenclavés suite à la réalisation de ces pistes.
- Les travaux de remise à neuf des réseaux humides (eau potable et assainissement) de la route de Besançon et de la rue des Aussanges ont complété la modernisation des réseaux de Sancey.
- Dans le cadre de l'engagement à la non utilisation de produits phytosanitaires, la commune a procédé à l'achat d'un équipement particulier avec possibilité de brossage, de balayage des rues, de tonte et de déneigement générant confort de travail, gain de temps et efficacité.
- Prévu en 2017, la réalisation des travaux de rénovation du quartier de Sancey l'église a pris quelque retard en raison de la réalisation nécessaire de travaux antérieurs à l'aménagement communal concernant quelques emplacements de poteaux électriques et de communication.

Cette liste concrète nécessite des engagements financiers importants tout en assumant nos décisions antérieures : remboursement de la nouvelle école, et des projets réalisés récemment : place des platanes et rue du 7 septembre 1944 - place Jeanne d'Arc. Ceux-ci donnent une image à la fois belle et dynamique de notre commune.

Vous découvrirez les projets budgétaires pour 2018, dont certains ne sont pas encore totalement bouclés. Enfin, un témoignage sur le début de la grande guerre et une photo rassemblant les habitants de Sancey proposent un lien avec un passé pas si lointain.

Le développement d'activités telles que l'entreprise Novoparts, l'ouverture ou la reprise de nouveaux commerces et services seront confortés par l'arrivée prochaine de la fibre optique, atout majeur de l'attractivité d'un territoire notamment rural.

Celle-ci est renforcée par des efforts, des implications importantes tant de la part de la commune pour le fleurissement par exemple, que par certains habitants qui, en s'investissant dans le monde associatif, offrent un encadrement à notre jeunesse, des opportunités à nos habitants. Le renouveau du site sancey.fr réalisé par Cybersancey en est un bel exemple.

Merci à ceux, élus et bénévoles, qui œuvrent pour le vivre ensemble et le développement de notre commune et fatalement celui de notre vallon.

Les élus nationaux, régionaux, départementaux et locaux (nom souligné = modification)

- **Sénateurs du Doubs** : Bourquin Martial, Groperrin Jacques, Longeot Jean-François ;
- **Député de la 3^{ème} circonscription du Doubs** : Sommer Denis ;
- **Conseillers régionaux de Bourgogne-Franche-Comté** : le Doubs est représenté par 20 élus sur les 100 que comprend l'assemblée : Acard Julien, Aebischer Elise, Amella Sophie, Ayache Patrick : 11^{ème} vice-Président, Bardi Luc, Chiappa-Kiger Myriam, Comte-Deleuze Catherine, Darteville Jean-Pierre, Dufay Marie-Guite : Présidente, Fonquernie Sophie : 14^{ème} vice-Présidente, Genre Patrick, Hakkar Yacine, Inezarene Salima, Lañcon Eric, Lucchesi Liliane, Marthey Arnaud, Montel Sophie, Mulot Laurence, Nedey Valère, Ricciardetti Jacques ;
- **Conseillers départementaux du canton de Bavans** : Chassery Marie et Nappey Rémy ;
- **Doubs central** ⁽¹⁾ : Nappey Rémy : Président, Cartier Frédéric 2^{ème} vice-président, Brand Yves, Monnot Jean-Jacques, (44 membres dont 7 pour la CCPSB et 3 de Sancey) ;
- **Communauté de communes du pays de Sancey Belleherbe (CCPSB)** ⁽¹⁾ : Brand Christian : Président, Biguenet Thierry, Brand Yves membre du bureau, Cartier Frédéric membre du bureau, Graizely Damien, Chatelain Jeanne-Antide, Faivre Bertrand, Monnot Jean-Jacques membre du bureau, Pezeux Claude membre du bureau, Poux Jean-Charles membre du bureau, Rouhier Dominique, (42 membres dont 10 pour Sancey).
- **Conseil municipal de Sancey** ⁽²⁾

Cartier Frédéric	Maire de Sancey , commission Appel d'offres
Biguenet Thierry	
Brand Yves	1 ^{er} adjoint, commission Finances-extension économique
Chabod Jean-Marie	3 ^{ème} adjoint, commissions Aménagements bourg-centre, Rue de Lattre, Employés communaux, Forêt-communaux, PLU
Chatelain Jeanne-Antide	4 ^{ème} adjoint, commissions Fêtes-cérémonies, Information munic.
Cordelier Christiane	5 ^{ème} adjoint, commission Fêtes-cérémonies
Cuenot Jean-François	commission Jeunesse-sports-culture
Defrasne Guy	commissions Sécurité-voirie-réseaux-ruisseau-éclairage-public
Dromard Danièle	bâtiments communaux, Permis de construire,
Faivre Bertrand	commissions Embellissement-qualité de vie, Médiathèque
Fleury Bernadette	commission Finances-extension économique
Graizely Damien	commission Sécurité-voirie-réseaux-ruisseau-éclairage public-
Jacquet Monique	bâtiments communaux
Jouillerot Philippe	commissions Embellissement-qualité de vie, Médiathèque
Monnot Jean-Jacques	2 ^{ème} adjoint, commissions Aménagements bourg-centre, Rue de Lattre, Circulation-déplacement, Information municipale, PLU, Président du SIVU , Conseiller délégué aux employés communaux
Mougey Gustave	
Noirot Eric	
Normand Michel	Conseiller délégué à la forêt et aux communaux.
Pezeux Claude	
Poux Jean-Charles	Président du SIVOS
Renard Béatrice	
Renoud Virginie	commission Jeunesse-sports-culture
Rognon André	commission Permis de construire, bâtiments communaux
Rouhier Dominique	Président du SGBI

(1) Outre les Présidents, seuls sont indiqués les délégués de Sancey

(2) Sont indiquées les fonctions d'adjoint, de Conseiller délégué et de co-responsables de commission

L'activité des Conseillers en 2017

Ces quelques lignes ont pour objectif d'informer les habitants sur les activités des élus de Sancey. Pour cette approche, seules les activités organisées sous la forme de réunions récurrentes organisées en 2017 sont répertoriées. Pour aller plus loin, un taux de présence à ces réunions est indiqué. Ne sont pas incluses dans ces réunions, celles préparatoires ou de terrain, ou encore liées à un objet particulier tels que les travaux de la route de Besançon et des Aussanges, le programme zéro phytosanitaire, l'éclairage public, le SMIX, l'AMI Bourg centre, la réflexion Santé, ni les activités des employés communaux, ni les accompagnements du garde forestier et vérifications forestières.

Conseil municipal : 24 membres

L'assemblée s'est réunie à 7 reprises, en soirée, avec un taux d'absence de 4,7 % (8 absences) systématiquement compensé par des procurations. En complément, une réunion des adjoints est organisée chaque samedi de 9h à 12h.

SGBI : 15 membres dont 13 de Sancey

Le Conseil syndical s'est réuni à 2 reprises en soirée, avec un taux d'absence de 13 % des délégués de Sancey, dont 6,5 % avec procuration.

SIVOS : 21 membres dont 11 de Sancey

Le Conseil syndical s'est réuni à 7 reprises, dont 1 en journée, avec un taux d'absence de 23,1 % (28 absences), dont 4,7 % pour un délégué désigné jamais présent ni remplacé. Le taux d'absence des délégués de Sancey est de 8,8 % avoisinant 1/3 des 23,1 %. 32,3 % des absences ont été couvertes par des procurations dont 63,6 % de Sancéens.

Ne sont pas incluses dans ces réunions celles ayant eu pour objet :

- les réunions de chantier et concertations diverses nécessaires au chantier ;
- le déménagement de l'école le 26 octobre, ni l'inauguration du 18 novembre.

SIVU : 13 membres dont 7 de Sancey

Les délégués se sont réunis à 3 reprises, avec un taux d'absence de 7,6 % (3 absences).

Pôle d'équilibre territorial et rural du Doubs central : 3 membres, 6 réunions, pas d'absence.

Bureau PETR Doubs central : 1 membre, réunion mensuelle sauf juillet et août.

Communauté de communes Pays de Sancey Belleherbe (CCPSB) : conseil communautaire 10 membres de Sancey sur 42, 8 réunions avec un taux d'absence de 10 % dont 5 pouvoirs.

Bureau CCPSB : 5 membres sur 17, 10 réunions et un taux d'absence des Sancéens de 16 %.

Les commissions communales :

- **Permis de construire :** 5 membres, 2 réunions en journée, 50 % d'absence (5 absences), (15 déclarations de travaux et 12 permis de construire déposés) ;
- **Plan local d'urbanisme :** 7 membres, 27 réunions dont 12 en journée, 4,7 % d'absence ;
- **Circulation déplacement :** 7 membres, 1 réunion, 100 % de présent ;
- **Embellissement du village, qualité de vie :** 6 membres, 3 réunions, 22 % d'absence ;
- **Forêt, communaux :** 6 membres, 5 réunions en journée, 40 % d'absence ;
- **Information municipale :** 2 membres, 3 réunions reprises en journée, pas d'absence ;
- **Jeunesse, sports et culture :** 7 membres, 1 réunion, 29 % d'absence ;
- **Sécurité, voirie, réseaux, ruisseau :** 9 membres, 1 réunion, tous présents.

Les réalisations à Sancey en 2017

Plan local d'urbanisme

La réalisation de ce projet avec les prestataires de l'Agence de développement de l'urbanisme de Montbéliard (ADU) et Sciences environnements a nécessité, en 2017, l'engagement de **35 681,60 €**.

Travaux forestiers

Chaque année, la commune réalise des travaux de plantations et travaux de nettoyage et d'entretien. Au cours de l'année 2017, **36 458,28 €** ont été consacrés à cette mission.

Par ailleurs, neuf tronçons de pistes forestières ont été réalisés, pour un montant de **31 310,81 €** dans différents lieux afin de permettre dans les années futures l'exploitation de ces nouveaux secteurs.

Signalisation

Saisissant l'opportunité de la commune nouvelle, une commande importante de différents types de panneaux a été passée, pour un montant de **9 398,06 €**. Ces panneaux ont pour objet d'être en conformité avec la poste notamment pour les treize lieux-dits, ainsi que par la distribution aux résidents qui ne possèdent pas de numéro pour leur habitation. Enfin, l'installation, inachevée à ce jour, de panneaux de rue a été complétée par la pose aux six entrées des routes départementales signalant l'église et le lien avec Sainte Jeanne-Antide.

Aménagement rue de Lattre de Tassigny

En 2017, la somme de **27 900 €** a été versée au cabinet JDBE en charge de l'accompagnement pour la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement de ce secteur qui comprend six tranches : la rue de Lattre de Tassigny divisée en trois tranches, la rue de la Yèse et le parking de l'église, le parking de la maison du temps libre et du stade Paul Girardet et l'extension du parking du cimetière.

Contribution à l'investissement de la nouvelle école

La commune de Sancey participe au remboursement du capital, proportionnellement au nombre d'habitants, soit **44 648 €** en 2017.

Achat du tracteur

La commune dispose de deux tracteurs, l'un acheté en 2011. Le second, plus âgé, nécessitant d'importantes réparations, a été remplacé par un tracteur John Deere 5085 M pour un montant de **46 320 €**.

Lotissement Sous Louèche

En 2017, la commune a versé la somme de **24 586,36 €** pour le raccordement au réseau du lotissement Sous Louèche.

Programme zéro phytosanitaire

L'engagement de la commune s'est concrétisé par une étude avec la Fredon, à laquelle un premier acompte de **2 125 €** a été versé en 2017. En complément, le Conseil municipal a décidé l'achat d'un véhicule polyvalent permettant le désherbage des bordures de trottoir, le balayage, la tonte et le déneigement des liaisons mode doux qui se multiplieront sur la commune durant les prochaines années (cf. couverture).

Travaux centre bourg : rue du 7 septembre et place Jeanne d'Arc

Durant l'année 2017 **411 317,24 €** ont été réglées pour ce projet d'aménagement.

Commentaires budgétaires 2018

Les projets d'investissements majeurs de l'année 2018 concernent d'une part :

la poursuite de remboursements à hauteur de 96 375,55 € de nos projets antérieurs tels que : la médiathèque, le périscolaire, la voirie (Fonteny, vieille route, platanes), l'ancienne gendarmerie, la place des platanes, tracteur J Deere, centre bourg.

des projets déjà engagés en 2017 :

- finalisation des derniers engagements financiers du centre bourg 65 000 € ;
- finalisation des panneaux de voirie 5 500 € ;
- achèvement du projet de **Plan local d'urbanisme** (PLU) 15 000 € ;
- réalisation de la rénovation de **l'éclairage public** pour lequel un devis de 179 164,68 € TTC a été établi ;
- liquidation du chantier des pistes forestières réalisées en 2017 (18 000 €) et les travaux annuels dans notre **forêt communale** (42 000 €), soit 60 000 €.
- provisionnement pour les **travaux des tranches N°1** (rue de Lattre de Tassigny du pont de chez Mion à la pharmacie) et **N°4** de la rue de la Yèse à hauteur de 300 000 € ;
- poursuite d'achats de supports de jardinières et de jardinières à réserves d'eau des calvaires, du pont de chez Mion et des vasques suspendues de la mairie 4 500 € ;
- programme de consolidation du **revêtement de certaines rues du village** 50 000 € ;
- **remboursement de la nouvelle école** qui, en 2018 s'élève à 47 000 € ;
- **achat de terrains** dans le cadre de futurs aménagements 23 000 € ;
- maintien du renouvellement de **l'aire de jeux de la place des platanes**, en attente de subvention de fonds européens (LEADER) 30 000 € ;
- achat d'un **véhicule électrique** au profit des employés communaux 30 000 € ;
- provisionnement pour **études d'aménagement de la maison Martin** 15 000 € ;
- financement de **l'étude** du cabinet Verdi pour le projet **AMI bourg centre** 80 000 € ;
- provisionnement pour **l'achat de terrains** à lotir dès lors que le PLU sera en vigueur 86 000 € ;
- **achat du véhicule technique** permettant le brossage, le balayage, la tonte et le déneigement de liaison mode doux (cf. illustration couverture) 64 000 € ;

des nouveaux projets de 2018 qui ont pour objectifs :

- le remplacement du **serveur actuel de la mairie** 6 000 € ;
- **l'étude d'aménagement** par la maîtrise d'oeuvre pour la Grande rue et la rue de la basilique, l'extrémité de la rue Montravers et de la route de Besançon 35 000 € ;
- le provisionnement pour **l'assistance à maîtrise d'ouvrage** (AMO) d'un local professionnel 30 000 € ;
- le provisionnement en vue de **l'acquisition d'un bâtiment** technique à destination des employés communaux 15 000 € ;
- le provisionnement dans le cadre du programme CEE TEPCV **pour l'isolation de bâtiments communaux** 22 000 €.

Le compte administratif du budget communal 2017 de Sancey

La section de fonctionnement est excédentaire de 658 029,46 €

Les **dépenses** de la section de fonctionnement de 1 013 692,97 € comprennent :

- 234 736,86 € de charges générales dont :
 - 2 841,32 € de redevance assainissement,
 - 38 566,50 € d'énergie et électricité communale,
 - 10 358,60 € de combustibles (tracteur, bureau poste),
 - 1 962,96 € de carburants,
 - 841,86 € de fournitures d'entretien,
 - 1 648,12 € de fournitures de petit équipement,
 - 15 680,49 € de fournitures voirie,
 - 349,46 € de vêtements de travail,
 - 1 426,49 € de fournitures administratives,
 - 4 666,97 € d'achat de livres Bibliothèque-Médiathèque,
 - 61,44 € d'achat autres fournitures,
 - 1 368,68 € de contrats prestation services,
 - 24 009,60 € de location mobilière (copieur machine à affranchir, etc),
 - 3 210,42 € d'entretien de terrains,
 - 18 328,08 € d'entretien de bâtiments,
 - 7 167,12 € d'entretien de voirie,
 - 568,56 € d'entretien de réseaux,
 - 5 816,41 € d'entretien de bois et forêts,
 - 3 428,14 € d'entretien matériel roulant,
 - 9 631,64 € d'entretien autres biens mobiliers,
 - 4 413,43 € de maintenance,
 - 7 284,35 € de primes d'assurances,
 - 172,90 € de documentation générale et technique,
 - 403,11 € d'indemnité comptable régisseur,
 - 738,00 € d'annonce et insertion,
 - 16 719,31 € de fêtes et cérémonies (dont repas des aînés),
 - 16 492,30 € de transport scolaire des fermes,
 - 736,94 € de frais de missions,
 - 1 831,43 € de frais d'affranchissements,
 - 3 802,55 € de frais de télécommunications,
 - 2 639,13 € de concours divers,
 - 15 159,88 € de frais de gardiennage (ONF),
 - 329,31 € de redevances pour services rendus,
 - 1 065,36 € de cotisation AD@T
 - 11 016,00 € de taxes foncières ;
- 279 928,51 € de charges de personnel dont :
 - 5 008,77 € de cotisations FNAL, CNFPT, CDG de la FPT, autres impôts,
 - 1 037,85 € de participation à la formation professionnelle,
 - 172 094,24 € de personnel titulaire (4 agents à temps complet, 5 à TNC),
 - 10 994,06 € de personnel non titulaire,
 - 24 681,00 € de cotisations à l'URSSAF,
 - 50 177,78 € de cotisations caisse de retraite,
 - 14 946,71 € de cotisations assurance personnel,
 - 2 025,95 € de différentes cotisations (ASSEDIC, apprentissage, CNAS) ;

- 342 321,30 € d'autres charges de gestion courante dont :
 - 48 211,08 € d'indemnités élus,
 - 1 945,84 € de cotisations retraites élus,
 - 3 871,28 € de cotisation sécurité sociale part élus,
 - 463,81 € de frais de formation des maires, adjoints,
 - 34 883,27 € de service incendie versés au département,
 - 237 384,00 € de contribution SIVOS, SGBI,
 - 1 174,81 € de contribution politique habitat,
 - 1 904,90 € de contribution obligatoire (forêt),
 - 4 145,00 € de subventions aux associations,
 - 8 337,31 € de charges diverses (résiliation copieur).
- 72 714,00 € d'atténuations de produit (versement fonds national de garantie individuelle de ressources FNGIR et fonds péréquation intercom, commune) ;
- 12 598,64 € de charges exceptionnelles ;
- 22 837,69 € de charges financières (intérêts emprunts) ;
- 2 029,65 € de dotations aux amortissements ;
- 46 526,32 € d'opérations d'ordre entre sections.

Les **recettes** de la section de fonctionnement de **1 671 722,43 €** comportent :

- 443 872,33 € d'excédent de fonctionnement de 2016,
- 130 147,97 € de produits des services dont :
 - 68 485,34 € de coupes de bois,
 - 2 266,83 € de menus produits forestiers,
 - 7 944,00 € de taxe d'affouage,
 - 170,00 € d'autre produit agricole,
 - 550,00 € de redevance d'occup. dom. public (météo, EDF et F Télécom),
 - 20 889,00 € remboursement heures agents compta,
 - 26 527,20 € remboursement (mise à dispo. employés aux syndicats, affranch.),
 - 400,00 € autres produits activités diverses,
 - 1 025,60 € remboursement frais par GFP de rattachement,
 - 1 890,00 € de différentes redevances (chasse, coti médiathèque, photocopie) ;
- 539 302,27 € d'impôts et taxes comprenant :
 - 388 375,00 € contributions directes (3 taxes communales),
 - 113 208,00 € cotis. sur valeur ajoutée des entrep. CVAE, TASCOM, CFE,
 - 360,00 € autres impôts,
 - 2 017,00 € de droit de place (foire et camion vente sur place),
 - 35 342,27 € de taxe additionnelle sur les droits de mutation ;
- 439 328,69 € de dotations et participations dont :
 - 212 507,00 € de dotation forfaitaire,
 - 113 223,00 € de dotation solidarité rurale,
 - 20 987,00 € de dotation nationale (péréquation),
 - 5 302,77 € de FCTVA sur charges d'entretien,
 - 3 200,00 € de DGD élaboration PLU,
 - 22 305,03 € de subvention du département (transport élèves des fermes),
 - 5 900,00 € de fonds d'amorçage réforme rythmes scolaires,
 - 175,00 € de compensation CET,
 - 10 993,25 € d'attribution du FDTP,
 - 5 083,00 € de compensation par l'Etat perte taxe foncière,
 - 33 832,00 € de compensation par l'Etat perte taxe d'habitation,
 - 5 030,00 € de dotations de passeport,

- 790,64 € d'autres attributions et participations ;
- 58 565,93 € des autres produits de gestion courante (locations communaux) ;
- 2 333,84 € d'atténuation de charges remboursement SOFCAP sur A.M. ;
- 1,46 € de produits financiers ;
- 34 243,62 € de prod. exceptionnels : rembt contrat copieur Wagner, sinistres ;
- 23 926,32 € d'opérations d'ordre entre sections.

La section d'investissement est déficitaire de 79 862,48 €.

Les **dépenses** de la section d'investissement de **779 459,07 €** comprennent :

- 75 731,57 € de remboursement d'emprunts ;
- 44 648,00 € d'investissement participation SIVOS ;
- 26 566,36 € de dépenses d'immobilisations corporelles :
 - 24 586,36 € de raccordement EDF lot. Sous Loueche,
 - 1 980,00 € de travaux sols dentiste, stores mairie,
- 608 586,82 € de dépenses d'équipement dont :
 - 411 317,24 € d'aménagement du village Climent + Demoly + Acesti,
 - 2 413,73 € à bibliothèque (1 bac BD + 1 ordinateur + stores),
 - 9 398,06 € de panneaux de voirie à Signaux Girod,
 - 3 238,10 € d'achat groupe électrogène + illuminations Noël,
 - 35 681,60 € de 2 acomptes PLU à ADU + Science Environnement,
 - 36 458,28 € de travaux d'investissement forestiers,
 - 27 900,00 € de maîtrise d'œuvre aménagement rue de Lattre à JDBE,
 - 31 310,81 € de création 9 tronçons pistes forestières,
 - 1 176,00 € d'honoraires Coquard, Rue des Aussanges,
 - 2 125,00 € 1^{er} acompte FREDON du Zero Phyto, études,
 - 1 248,00 € d'annonce études revitalisation AMI + Tirep,
 - 46 320,00 € d'achat tracteur J. Deere 5085 M à Terre Comtoise.
- 23 926,32 € d'opérations d'ordre entre sections.

Les **recettes** de la section d'investissement de **699 596,59 €** sont composées de :

- 74 510,69 € de report d'investissement 2016,
- 359 839,31 € de réserves,
- 147 074,71 € de dotations fonds et réserves,
- 10 252,00 € de subventions d'investissement :
 - 7 238,00 € du SYDED réno. éclairage rue 7 septembre 46,2 %,
 - 3 014,00 € de DETR 25 % renforcement route de Voitre,
- 42 720,00 € d'emprunts,
- 410,00 € de dépôts et cautionnements reçus,
- 16 233,91 € d'immobilisations incorporelles,
- 48 555,97 € d'opération d'ordre entre sections

L'excédent de fonctionnement de 658 029,46 € est reporté en recettes de fonctionnement 2018 pour 332 166,98 € et en réserves pour 325 862,48 €, en couverture des restes à réaliser déficitaires.

Le déficit d'investissement de 79 862,48 € est reporté en recettes d'investissement 2018.

Le compte administratif du budget communal 2017 a été adopté, le 6 avril 2018, à l'unanimité des vingt-trois membres présents et représenté du Conseil municipal, à l'exception du Maire qui ne peut prendre part au vote, car c'est lui qui exécute le budget.

Le compte administratif du budget lotissement de la Prairie Sancey 2017

Le compte administratif 2017 du lotissement " la Prairie " situé sur le territoire de la commune de Sancey

La section de fonctionnement

- Les **dépenses** s'élèvent à **808 918,10 €** correspondant à
 - charges à caractère général 234,54 €,
 - charges financières (intérêts) 4 064,08 €,
 - opération d'ordre de transfert entre sections 800 555,40 €,
 - opération d'ordre interne à la section de fonctionnement 4 064,08 €.

Le montant des dépenses réelles est de 4 298,62 €

- Les **recettes** sont de **1 322 366,31 €** et comprennent :
 - excédent de fonctionnement 2016 358 511,33 €,
 - vente de terrains aménagés 154 936,88 €,
 - opérations d'ordre (variation de stock de terrains) 804 854,02 €,
 - opération d'ordre interne à section 4 064,08 €.

La section de fonctionnement produit un **excédent de 513 448,21 €** à reporter en 2018.

La section d'investissement

- Les **dépenses** s'élèvent à **1 509 638,27 €** correspondant à
 - report déficit de l'année 2016 695 501,65 €,
 - remboursement d'emprunts 9 282,60 €,
 - en cours de production de biens 804 854,02 €.
- Les **recettes** s'élèvent à **800 555,40 €**.

La section d'investissement produit un **déficit de 709 082,87 €** à reporter en 2018.

Au bilan, l'excédent de fonctionnement de **513 448,21 €** est reporté en recette de fonctionnement 2018 du budget du lotissement de Sancey. Le déficit d'investissement de **709 082,87 €** est reporté en dépenses d'investissement 2018 du budget du lotissement de Sancey.

Le compte administratif lotissement 2017 a été approuvé le 6 avril 2018, à l'unanimité des vingt-trois membres présents et représenté **du conseil municipal**, à l'exception du Maire qui ne peut prendre part au vote, car c'est lui qui exécute le budget.

Il est opportun de préciser, pour le lotissement de la Prairie que :

- La totalité des huit lots de la 1^{ère} tranche sont vendus,
- Les 10 sur les 19 lots de la seconde tranche sont également vendus.

Le lotissement " Sous Loueche " situé sur le territoire de l'ancienne commune de Sancey le Long

Pour information, le lotissement Sous Louèche, de 10 parcelles de 500 m² à 1 200 m², est réalisé par le promoteur SAS Loti-pro 25 qui a acquis le terrain appartenant à la commune de Sancey le Long. Huit parcelles sont disponibles.

Le compte administratif du budget de l'eau 2017 de Sancey

La section d'exploitation

- **Les dépenses** d'un montant de **69 748,64 €** se répartissent en :
 - 7 444,81 € charges financières (intérêts d'emprunt),
 - 0,00 € charges générales,
 - 73,36 € créances admises en non-valeur,
 - 2 507,00 € redevance agence de l'eau,
 - 59 723,47 € de dotations aux amortissements.
- **Les recettes** d'un total de **87 533,66 €** se composent de :
 - 66 499,03 € vente de produits (factures d'eau + surtaxe eau),
 - 21 034,63 € opération d'ordre interne entre section.

Le report d'excédent du budget exploitation de 2016 est de 50 216,04 €

Au bilan, la **section d'exploitation est excédentaire de 68 001,06 €.**

La section d'investissement

- **Les dépenses** s'élèvent à **204 515,78 €** qui se décomposent en :
 - 115 023,50 € d'opération d'équipements Etablissement Pellegrini (renouvellement réseaux EP : rue des Aussanges + route de Besançon),
 - 16 056,00 € d'opération d'équipements SOPRECO : intégration réseaux EP,
 - 30 555,07 € emprunts et dettes assimilées (capital prêts),
 - 21 034,63 € opération d'ordre interne entre section,
 - 21 846,58 € d'autres immob. financières : TVA sur op. d'équipements.
- **Les recettes** d'un montant de **167 933,47 €** comprennent :
 - 21 846,58 € d'immob. Corporelles : TVA sur op. d'équipements,
 - 13 965,00 € de subv. d'inv. (50% agence de l'eau sur équipement SOPRECO),
 - 1 500,00 € de subv. d'inv. (acpte Département renouvel. réseaux Aussanges),
 - 57 921,98 € de dotations de fonds divers de réserve,
 - 10 698,42 € d'autres immobilisations financières,
 - 59 723,47 € opération d'ordre interne entre section : dot. aux amortissements,
 - 2 278,02 € report excédent de l'année 2016.

Au bilan, la **section d'investissement présente un déficit de 36 582,31 €.**

Au bilan général :

L'excédent de fonctionnement de 68 001,06 € est reporté en recettes de fonctionnement 2018 pour 25 418,75 € et en réserves pour 42 582,31 € en couverture des restes à réaliser déficitaires.

Le déficit d'investissement de 36 582,31€ est reporté en dépenses d'investissement 2018.

Le compte administratif de l'eau de l'année 2017 a été approuvé, le 6 avril 2018, à l'unanimité des vingt-trois membres présents et représenté du Conseil municipal, à l'exception du Maire qui ne peut prendre part au vote, car c'est lui qui exécute le budget.

Le budget primitif 2018 du lotissement La Prairie par section

Fonctionnement

Les dépenses s'élèvent à 1 510 304,00 € et sont composées de :

1 000,98 € de charges à caractère général,
5 000,00 € de charges financières (intérêts),
804 854,02 € d'opération d'ordre, écriture de stock,
694 449,00 € de virement à la section d'investissement,
5 000,00 € de frais d'accessoires.

Les recettes d'un total de 1 510 304,00 € comprennent :

513 448,21 € de report d'excédent de fonctionnement 2017,
181 000,79 € de vente de 17 lots disponibles,
810 855,00 € d'opération d'ordre entre sections,
5 000,00 € d'opération d'ordre à l'intérieur de la section.

Investissement

Les dépenses s'élèvent à 1 529 938,00 € et sont composées de :

709 082,87 € de report de déficit de la section investissement 2017,
10 000,13 € de remboursement d'emprunts,
792 590,32 € de travaux en cours de production de biens,
18 264,68 € de frais financiers.

Les recettes d'un total de 1 534 303,02 € comprennent :

694 449,00 € de virement de la section de fonctionnement,
35 000,00 € de charges financières (emprunts),
791 589,34 € de travaux en cours de production de biens,
13 264,68 € de frais financiers.

Le budget primitif 2018 de l'eau de Sancey par section

Exploitation

Les dépenses s'élèvent à 106 520,00 € et sont composées de :

6 000,00 € de charges à caractère général,
1 000,00 € de dépenses imprévues,
1 000,00 € d'autres charges de gestion courante,
8 000,00 € de charges financières (intérêts d'emprunts),
62 000,00 € de dotations aux amortissements,
28 520,00 € de virement à la section d'investissement.

Les recettes d'un total de 106 520,00 € comprennent :

25 418,76 € d'excédent de fonctionnement 2017 reporté,
60 001,24 € de produits des services,
21 100,00 € de produits exceptionnels (amortissement subvention).

Investissement

Les dépenses s'élèvent à 156 185,00 € et sont composées de :

36 582,31 € de report de déficit de la section investissement 2017,
21 100,00 € de subvention d'investissement (amortissement),
33 000,00 € d'emprunts et dettes assimilées (capital emprunt),
52 500,00 € d'immobilisations corporelles,
8 000,00 € d'autres immobilisations financières (TVA),
5 002,69 € de dépenses imprévues.

Les recettes d'un total de 165 603,00 € comprennent :

28 520,00 € de virement de la section de fonctionnement 2018,
42 582,31 € d'affectation du résultat 2017,
15 000,69 € de subvention d'investissement du Conseil départemental,
9 500,00 € d'immobilisations corporelles,
62 000,00 € d'amortissement des immobilisations,
8 000,00 € d'autres créances immobilières.

Les budgets primitifs 2018 lotissement et eau de Sancey ont été approuvés, le 6 avril 2018, à l'unanimité des vingt-quatre membres présents et représenté du Conseil municipal.

Interview d'Aurélié Démésy **responsable usines eau potable de Gaz et Eaux**

Avant d'évoquer la situation actuelle, pouvez-vous rappeler l'organisation de l'approvisionnement en eau de la commune de Sancey ?

L'alimentation en eau des habitants de Sancey résulte de l'histoire des 2 communes.

- *Sancey le Grand est alimenté par 3 sources dites du Dard nommées Sapin, Frêne et Peupliers. Elle est complétée par un appoint par le réseau de la Haute Loue, qui elle-même peut être abondée par le Syndicat intercommunal d'eau potable de Froidefontaine depuis 2005.*
- *Sancey le Long est alimenté par 2 sources de la Baume nommées Frêne et Champenêtré.*

Les réseaux des 2 anciennes communes sont connectés depuis 2013. Il est important de souligner que le traitement de l'eau est différent : l'eau de la Baume est traitée par ultraviolet, celle du Dard est dite javellisée car traitée au chlore, d'où la différence de goût de chacune.

Quelle est la production des sources de Sancey au 1^{er} novembre 2018 ?

Pour être précis, en raison de leur traitement différent, je fais la distinction entre les sources des anciennes communes de Sancey le Grand et de Sancey le Long.

- *Concernant Sancey le Grand, la production des sources du Dard (Frêne, Sapin et Peupliers) est, au 1^{er} novembre 2018, de **60 m³/jour** pour une consommation quotidienne des abonnés de **305 m³**, en incluant la vente en gros de **40 m³** aux communes d'Orve et de Vellevans (le Creusot).*
- *S'agissant de Sancey le Long, la production quotidienne est de **225 m³/jour** (Champenêtré 60 m³/jour + Frêne 175 m³/jour) pour une demande quotidienne de **170 m³/jour**, en incluant la vente en gros à la commune de Rahon.*

La différence au 1^{er} novembre de 55 m³n'est pas orientée vers le réseau de Sancey le Grand, car elle est considérée comme une réserve de distribution pour faire face à une très forte demande instantanée (incendie, fuite, château d'eau d'une commune abonnée).

- *En temps normal, au mois de février 2018 par exemple, les débits des ressources pour chaque ancienne commune sont respectivement d'environ **500 m³/jour** pour Sancey le Grand et plus de **1 000 m³/jour** pour Sancey le Long.*

Quelles sont les autres particularités du réseau de Sancey ?

Consciente de sa faiblesse en alimentation en eau, notamment en raison de l'exclusion de la source Sous la Roche car turbide, les élus de Sancey le Grand ont procédé au raccordement de la Haute Loue, ce qui a permis l'alimentation en eau des fermes de Teigne, Juvillers, Fonteny, les Plaines, Montot. Ces élus ont accepté les demandes de raccordement des communes voisines connaissant des problèmes similaires : Orve en 2003, auquel s'est connecté Chazot, et Vellevans en 2002. Les élus de Sancey le Long ont satisfait la demande de Rahon, qui lui-même a accepté d'approvisionner Belvoir, lequel a fourni de l'eau à Vellerot lès Belvoir lors des périodes de pénurie.

*Le réseau de la commune de Sancey a un rendement excellent en 2017: **89,4 %**, suite à l'implication des élus. En effet, ceux de Sancey le Long ont totalement renouvelé le réseau d'eau, long de 12 km, en 2003. Celui de Sancey le Grand, long de 26,6 km, a fait l'objet de renouvellements réguliers de conduite.*

Quelle est la qualité de l'eau ?

L'eau est certainement le produit le plus contrôlé. Pas moins de 22 analyses (1 582 paramètres analysés) ont été effectuées sur le réseau de Sancey, pour un coût de 1 580 €. Est recherchée la présence de : microbiologiques (7) et physico-chimiques (15). Un site internet du ministère donne accès au résultat sanitaire <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

Comment un particulier peut accéder à ses données de consommation d'eau ?

Vous pouvez contacter par téléphone Gaz et eaux en utilisant le N° 0977 409 433 indiqué sur la facture.

Chaque abonné de Sancey a la possibilité de connaître sa consommation, par le biais de la télérelève s'il a créé un compte, ce qui offre l'avantage d'être informé en cas de fuite sur la portion de conduite comprise entre son compteur généralement posé en limite des domaines public et privé et ses robinets.

Réflexions communales sur l'eau

Est-il vrai que la responsabilité de l'approvisionnement en eau sera assurée par les communautés de communes (CC) ?

Cette possibilité est permise par la loi NOTRe (Nouvelle organisation de la République). La loi du 3 août 2018 stipule que :

" Les communes membres d'une CC qui n'exerce pas, à la date de la publication de la présente loi, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement, peuvent s'opposer au transfert obligatoire, résultant du IV de l'article 64 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République, de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, à la CC si, avant le 1^{er} juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la CC représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de compétence prend effet le 1^{er} janvier 2026

Si, après le 1^{er} janvier 2020, une CC n'exerce pas les compétences relatives à l'eau et à l'assainissement ou l'une d'entre elles, l'organe délibérant de la CC peut également, à tout moment, se prononcer par un vote sur l'exercice de plein droit d'une ou de ces compétences par la communauté. Les communes membres peuvent toutefois s'opposer à cette délibération, dans les trois mois, dans les conditions prévues au premier alinéa. "

Nota : Pour la CCPSB, 7 communes représentent 25 % des communes et 1 088 habitants représentent 25 % de la population.

Ce sujet est très épineux pour plusieurs raisons :

- L'état du service de l'eau potable est très différent d'une commune à l'autre : qualité et quantité de la ressource en eau, état des installations (réseaux, traitement, etc ...).
- Le prix de l'eau ne correspond pas toujours à la réalité, car les communes ne sont pas contraintes de disposer d'un budget spécifique pour l'eau au sein duquel les recettes (prix de l'eau, taxes) doivent équilibrer les dépenses (travaux, analyses, charges de personnel).

Arrêté préfectoral

La Préfecture du Doubs a diffusé 3 arrêtés de restriction provisoire des usages de l'eau (03 août, 04 et 09 octobre) abrogés le 29 novembre. Les 3 premiers font état d'une crise, sur l'unité d'alerte des nappes et rivières du plateau calcaire. Les prélèvements dans les cours d'eau ne doivent pas amener le débit de ceux-ci en dessous du minimum biologique (mettre en danger la faune et la flore, ou conduire à des assèchs) ...

A l'avenir, les contrevenants aux arrêtés seront fortement pénalisés.

Les projets en cours (1)

Eclairage public

Porté par le PETER Doubs central, ce projet est réalisé durant l'année 2018. L'objectif est de rénover et sécuriser les armoires électriques permettant l'éclairage public, d'installer des horloges astronomiques et de remplacer les différents types de luminaires anciens consommateurs d'énergie (lampe boule, lampe sodium, vapeurs de mercure,) par des lampes types led similaires à celles installées lors des travaux de la rue du 7 septembre 1944. Ces travaux devraient générer des économies substantielles de consommation électrique.

Suite au conseils du Syndicat départemental d'électricité du Doubs (Syded), outre le remplacement de 218 luminaires existants, à l'exception de 67 points lumineux récents (rues Jonchets, Soyottes de la prairie, du 7 septembre 1944), 23 nouveaux points lumineux ont été installés afin de réduire la mise en évidence de points noirs. Un point d'éclairage ayant été supprimé, au bilan la commune est actuellement équipée de 308 points lumineux.

Ces travaux sont subventionnés par l'Etat dans le cadre du programme territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) et par le Syded, à plus de 70 %.

Plan local d'urbanisme

Ce projet a été initié par une décision du Conseil municipal du 19 février 2016. Le projet de développement et d'aménagement durables (PADD) a été approuvé lors de la réunion du Conseil municipal du 18 novembre 2016.

Plusieurs étapes ont ponctué les travaux :

- réunions publiques les 05 décembre 2016 et 11 décembre 2017,
- réunions avec le monde agricole, la chambre d'agriculture les 21 janvier, 23 août 2017,
- échanges avec les personnes publiques associées (PPA) les 27 mars, 08 septembre 2017,
- évocation systématique de ce dossier lors de chaque réunion du Conseil municipal,
- réunion avec des propriétaires fonciers le 02 octobre 2017,
- approbation du projet lors de la réunion du Conseil municipal du 22 décembre 2017 (vote à bulletin secret : vingt-trois favorables au projet et une abstention) provoquant l'arrêt du projet,
- passage du plan local d'urbanisme (PLU) en commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) le 05 avril 2018,
- rencontre avec la Direction départementale des territoires (DDT) le 31 mai 2018,
- enquête publique tenue entre le 11 mai et le 11 juin 2018,
- remise du procès-verbal de synthèse, suite au dépôt de sept observations déposées lors de l'enquête publique, au Maire par le Commissaire enquêteur le 15 juin 2018,
- réception du rapport du Commissaire enquêteur le 09 juillet 2018,
- envoi de la réponse de la commune suite aux observations des PPA et de l'enquête publique le 2018,
- rencontre avec les PPA pour un ajustement du projet le 17 novembre 2018.

L'achèvement de ce dossier se fera par arrêté préfectoral instituant le PLU de Sancey.

Remplacement du serveur, mise en place de la gestion électronique des documents

Outre le remplacement du serveur ancien, l'évolution des services administratifs communaux est nécessaire en raison de la généralisation de la dématérialisation des documents, courriers, procédures. L'installation de la gestion électronique des documents (GED) offrira une souplesse d'utilisation en concordance avec les nouveaux usages actuels.

Les projets en cours (2)

Programme zéro phytosanitaire

Décidé le 16 septembre 2016 par le Conseil municipal, la démarche se poursuit. Outre l'abandon des 3 lieux traités (cimetière, station des effluents et entourage de l'église), la tonte différée dans les espaces où la sécurité routière n'est pas mise en jeu est appliquée. La mise en place de paillage, des massifs floraux, en nombre croissant, réduit et facilite l'entretien tout en réduisant l'arrosage. Indépendamment des aménagements envisagés au cimetière, les familles disposant d'emplacements au cimetière sont invitées à réaliser, lors de leurs visites, un entretien manuel des abords de leurs sépultures.

Fibre optique

Ce projet majeur du territoire initié par le Département du Doubs est relayé par le SMIX très haut débit. Chaque Communauté de communes participe financièrement à sa réalisation (10 € / habitant / an depuis 2018 pour la CCPSB pour une durée de 15 ans).

Concrètement, les cables de haut débit proviennent de Maiche, via Surmont, au bâtiment de la Croix Denis à Sancey. La distribution pour les communes de Sancey, Rahon et Belvoir sera réalisée fin 2018 début 2019. Celle-ci a nécessité à Sancey l'ajout d'environ 25 poteaux supports supplémentaires compte tenu des saturations de charge de certains poteaux électriques et de communication. Lorsque cela a été possible, la fibre en sous terrains a été posée. Une présentation du projet du SMIX est sur sancey.fr et www.payssancey-belleherbe.fr

Une réunion d'information au profit des usagers sera organisée afin de permettre aux personnes intéressées de disposer d'éléments d'aide à la décision sur leur raccordement.

Sancey l'église

La réalisation du projet est prévue durant l'année 2019. Le retard est dû en partie au fait que les travaux préalables d'enfouissement de certains poteaux électriques a été différé.

Lors des études, la totalité de la rue de Lattre de Tassigny a été étudiée en coopération avec les services du Département avec pour objectif majeur de sécuriser cette partie de la route départementale commune aux RD N°31 et RD N°464.

Découpé en trois tronçons, le premier, entre le pont dit de chez Mion sur la Baume et la pharmacie sera traité en tranche ferme par la commune. La totalité de la rue de la Yèze fera l'objet d'une tranche communale optionnelle.

Parallèlement, le Syndicat de gestion des bâtiments intercommunaux (SGBI) de Sancey soumettra deux appels d'offres, en tranche ferme pour l'aménagement des parkings de la Maison du temps libre et du stade Paul Girardet, et en tranche optionnelle pour l'extension du parking du cimetière.

Une réunion d'information des riverains sera planifiée avant le déroulement des travaux.

AMI bourg centre

Retenu, avec 39 autres communes de la région Bourgogne Franche Comté, ce dossier porté par la commission communale a connu un temps d'arrêt, courant 2018, inhérent au cabinet Verdi. Cependant, plusieurs sujets devraient se concrétiser : l'aménagement du quartier de Sancey l'église (cf. ci-dessus), l'aire multisports en substitution du plateau d'évolution situé entre le gymnase, le collège Fertet et l'école primaire, l'approfondissement de la réflexion en vue des premiers travaux dans la maison Martin. D'autres aménagements étudiés pourront être concrétisés lors d'appels à manifestation d'intérêt initiés par les instances étatiques, régionales et départementales.

L'année 2017 en forêt de Sancey

L'année 2017 aura vu au cours de l'automne, la création de 3,550 km de pistes forestières accessibles aux engins d'exploitation forestière sur la forêt communale de Sancey. Ce projet a été initié et monté au niveau administratif par Monsieur Patrick Crucet en lien avec la Commission des Bois. Ces pistes améliorent désormais la desserte des cantons de La Baume, L'Ouèche, Latenson, Voitre et le Sapelot. La réfection et la mise au gabarit des places de dépôt de La Baume et de Voitre ainsi qu'un empierrement de piste dans les parcelles 30 et 31 en font partie.

C'est l'entreprise Julien et Philoppon de La Sommette qui a réalisé ces travaux pour un montant total de 25 442 € HT subventionné à 40 % par le Conseil départemental du Doubs et le FEADER.

En ce qui concerne les ventes de bois, la parcelle 82 (Côte Noire) a été vendue en juin à la vente de Lure à la SARL Marc pour 6800 €. Les parcelles 32-37-39 (L'Ouche) ont été vendues à la SARL Marc pour 15 200 €. Ces parcelles se sont vendues en bloc (grumes et houppiers). Un lot de sapins a également été vendu en parcelles 52-54 (Voitre) pour 7 355 € à la scierie RHD de Fournets Luisans à la vente de Levier en juin.

En septembre, à Ornans, la société Miotte Henri a acheté la parcelle 5 de Voitre pour 3 816 €, la scierie Lescot Daniel a acheté les parcelles 65-67-68 des Epesses pour 7 600 € et enfin, la scierie Calvi a acheté la parcelle 106 du Sapelot pour 6 795 €. Là aussi, les travaux de création de piste récemment effectués se sont avérés payants vu le prix de vente de cette parcelle. Ces parcelles se sont vendues en futaies affouagères.

En décembre, à Lure, la scierie du Gros Chêne a acheté les deux lots de bois façonnés parcelle 92 (Combote au maguet), pour 21 200 €.

Pour la saison 2017-2018, le nombre d'affouagistes était de 54.

Pour 2017, le programme de travaux en forêt communale s'élève à 30 374 €. Ce montant comprend la plantation de chênes sessile parcelle 89 et la plantation de Pins sylvestre parcelle 5. A cela s'ajoutent divers entretiens de jeunes peuplements. De plus, l'Association communale de chasse agréée (ACCA) a réalisé des travaux d'entretien de lignes de parcelles et de périmètres pour environ 4 000 € comme chaque année.

Embellissement du village

Actions communales

Cette année, des efforts importants pour embellir la commune ont été réalisés :

- Fleurissement de deux nouveaux calvaires par l'achat de supports permettant l'installation de bacs avec réserve d'eau importante ;
- Acquisition de jardinières avec réserve d'eau conséquente pour leur mise en place sur le pont de la Baume au carrefour des RD N°31 et 464 ;
- Poursuite de la plantation de rosiers autour de l'église ;
- Renforcement de trois massifs le long de la rue de Lattre de Tassigny et de ceux de la rue du 7 septembre 1944 ;
- Acquisition de deux suspensions contre mur sur la façade de la mairie ;
- Achat de quatre gros contenants en acier de couleur gris anthracite pour préserver la liaison mode doux et embellir la rue du 7 septembre 1944 ;
- Poursuite du paillage dans tous les massifs afin d'optimiser l'entretien ;
- Mise en place de deux nouvelles tables sur les itinéraires de randonnées à proximité de nouvelles pistes forestières créées ;
- Renforcement de la signalétique des services, commerces et artisans en cours ;
- Acquisition d'éléments décoratifs pour renouveler les décorations de Noël.

Concours départemental

La commune de Sancey, inscrite au concours des villages fleuris, a été récompensée le 05 octobre 2017 par l'attribution du qualificatif commune lauréate.

Le 11 octobre 2018, lors de la remise des prix à Micropolis, la commune de Sancey est proposée pour l'attribution d'une fleur. Cette proposition récompense l'engagement municipal, en respectant l'engagement zéro produit phytosanitaire, pour la très forte implication de la commission, des employés communaux, dans le soin apporté aux plantations, à leur entretien réduit par un paillage adapté aux plantes, restreignant l'arrosage avant la période d'interdiction d'arrosage.

Concours communal 2017

Ce classement, établi par le passage du jury correspond à la vue d'ensemble depuis l'espace public : rue ou place et l'addition de 2 notes données par les membres de la commission. Les espaces privés non visibles ne sont pas pris en considération.

Maisons individuelles

1 ^{er}	Véronique Corbet	2 ^{ème}	Colombe Guignard	3 ^{ème}	Catherine Corbet
4 ^{ème}	Paulette Della Chiesa	5 ^{ème}	Claude Cantin	6 ^{ème}	Jean-Marie Vivot
7 ^{ème}	Jean-Paul Michel	8 ^{ème}	Jean-Jacques Lutz	9 ^{ème}	Patricia Prudham
10 ^{ème}	Paul Socié	11 ^{ème}	Pierre Petit	12 ^{ème}	Claude Grosjean
13 ^{ème}	Jacques Mourey	14 ^{ème}	Stéphane Binet	15 ^{ème}	Louis-B. Poux
16 ^{ème}	Yves Fourquet	17 ^{ème}	Aimé Romain	18 ^{ème}	Paul Courgey
19 ^{ème}	Henri Pezeux	20 ^{ème}	René Pierre		

Balcons

1 ^{er}	Philippe Stofleth	2 ^{ème}	Marie Rueflin	3 ^{ème}	Yves Bolle Reddat
-----------------	-------------------	------------------	---------------	------------------	-------------------

Fermes

1 ^{ère}	Frédéric Noirot	2 ^{ème}	Roger Demoly	3 ^{ème}	Jean-Claude Noirot
------------------	-----------------	------------------	--------------	------------------	--------------------

Commerces

1 ^{er}	Cycles Simonin	2 ^{ème}	Chez Maxime	3 ^{ème}	Pharmacie Schär
-----------------	----------------	------------------	-------------	------------------	-----------------

Budget communal primitif 2018 de Sancey

Le budget de fonctionnement

Les **dépenses** du budget de **fonctionnement de 1 346 600 €** sont composées de :

- 298 800 € de charges générales,
- 325 000 € de charges de personnel,
- 381 200 € d'autres charges de gestion courante,
- 76 000 € d'atténuation de produits,
- 25 000 € de charges financières (intérêts des prêts),
- 26 000 € de charges exceptionnelles,
- 4 500 € de dotations aux amortissements,
- 23 500 € de dépenses imprévues,
- 186 600 € de virement à la section d'investissement.

Les **recettes** du budget de **fonctionnement de 1 346 600 €** sont réparties en :

- 332 166,98 € de report de l'excédent de fonctionnement 2017,
- 85 650,02 € de produits des services,
- 547 685,00 € d'impôts et taxes,
- 338 098,00 € de dotations et participations,
- 43 000,00 € d'autres produits de gestion courante.

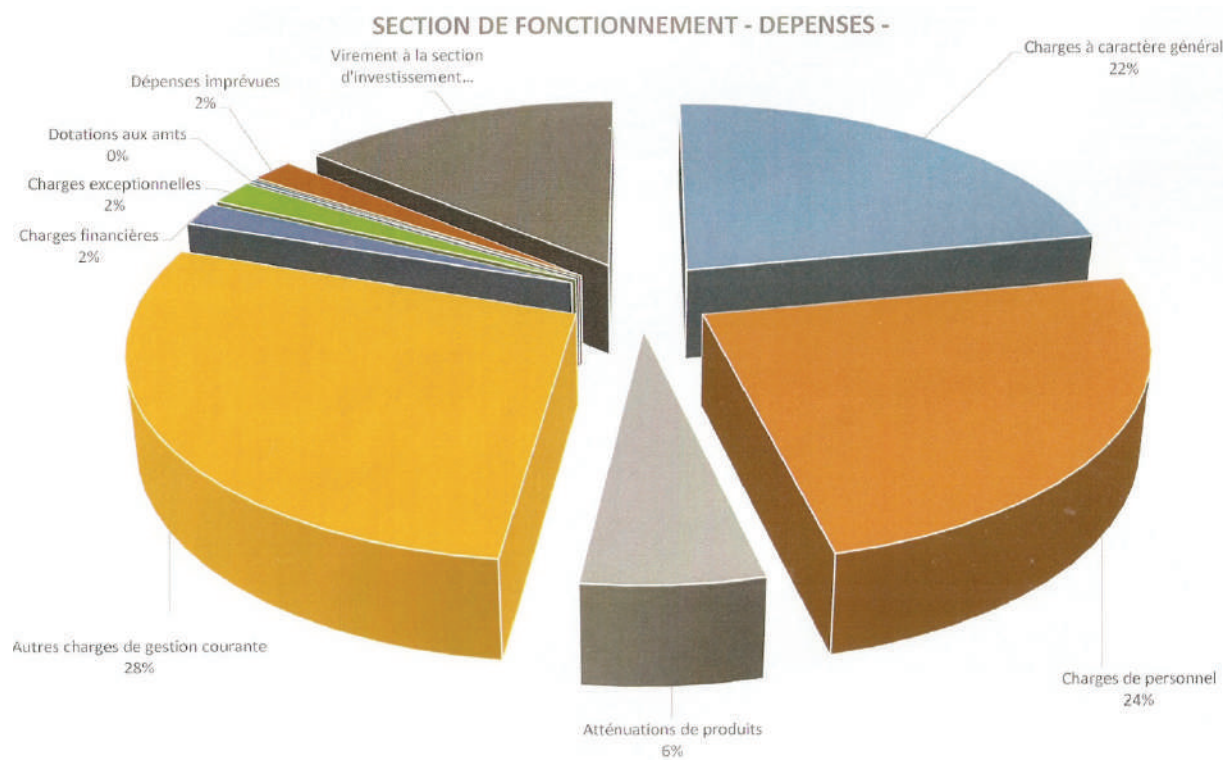
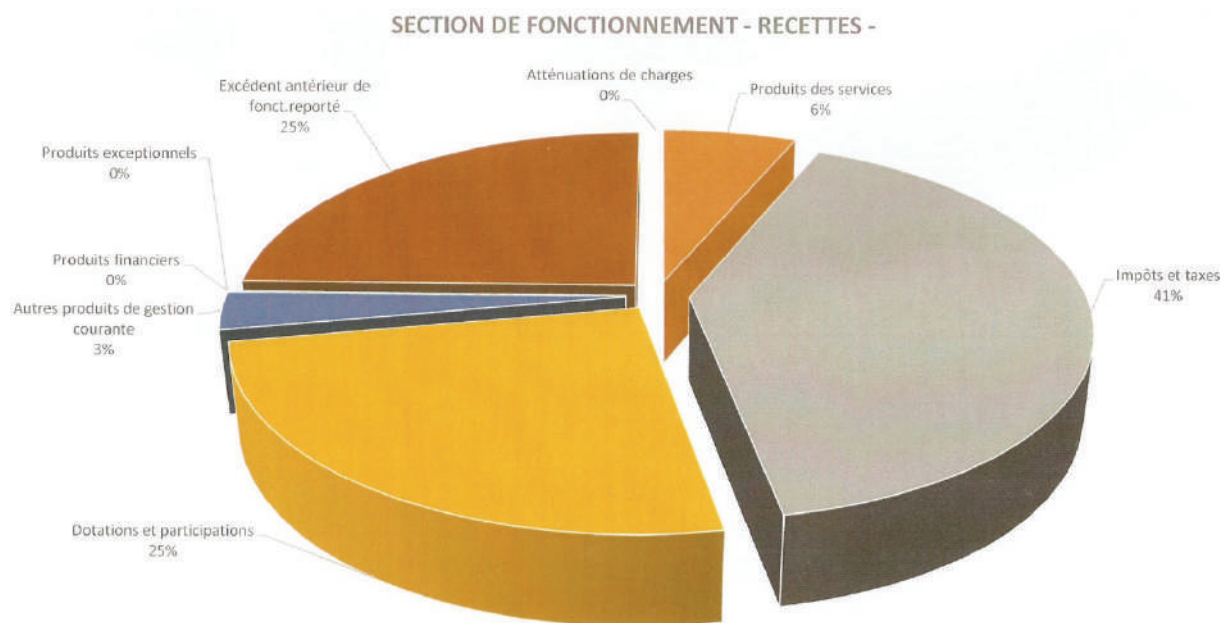
Le budget primitif de fonctionnement est équilibré à 1 346 600 €.

Le budget d'investissement

Les **dépenses** du budget d'**investissement de 1 371 363 €** sont composées de :

- 79 862,48 € de report d'investissement 2017,
- 80 000,00 € de remboursement d'emprunts,
- 30 000,52 € de dépenses imprévues,
- 1 181 500 € de dépenses d'investissement se répartissant comme suit :
 - 451 000 € de restes à réaliser 2017 pour des programmes anciens :
 - 65 000 € d'aménagement centre bourg,
 - 5 500 € de panneaux voiries,
 - 6 000 € de divers matériels,
 - 7 000 € de frais d'étude du PLU,
 - 109 000 € de rénovation de l'éclairage public,
 - 18 000 € de travaux forestiers,
 - 1 500 € d'aménagement entrée du village,
 - 2 000 € de voirie,
 - 13 000 € d'étude et achat de terrains rue des Aussanges,
 - 10 000 € d'étude et achat de terrain route de Voitre
 - 21 000 € d'aire de jeux place des platanes,
 - 5 000 € d'études maison Martin,
 - 38 000 € d'études mutualisées avec Pays de Clerval AMI ,
 - 86 000 € d'achats de terrains,
 - 64 000 € d'achat véhicule Timan ;
 - 618 500 € de compléments aux programmes 2017 :
 - 1 500 € d'aménagement médiathèque (stores et bac),
 - 8 000 € de PLU (enquête publique, honoraires commissaire),
 - 71 000 € de travaux réseaux éclairage public,

Diagrammes du budget de fonctionnement 2018 de Sancey



Sancey le long le 29 mai 1932

Photo prise, après la cérémonie des communicants, 3 jours après la bénédiction de la chapelle (basilique)

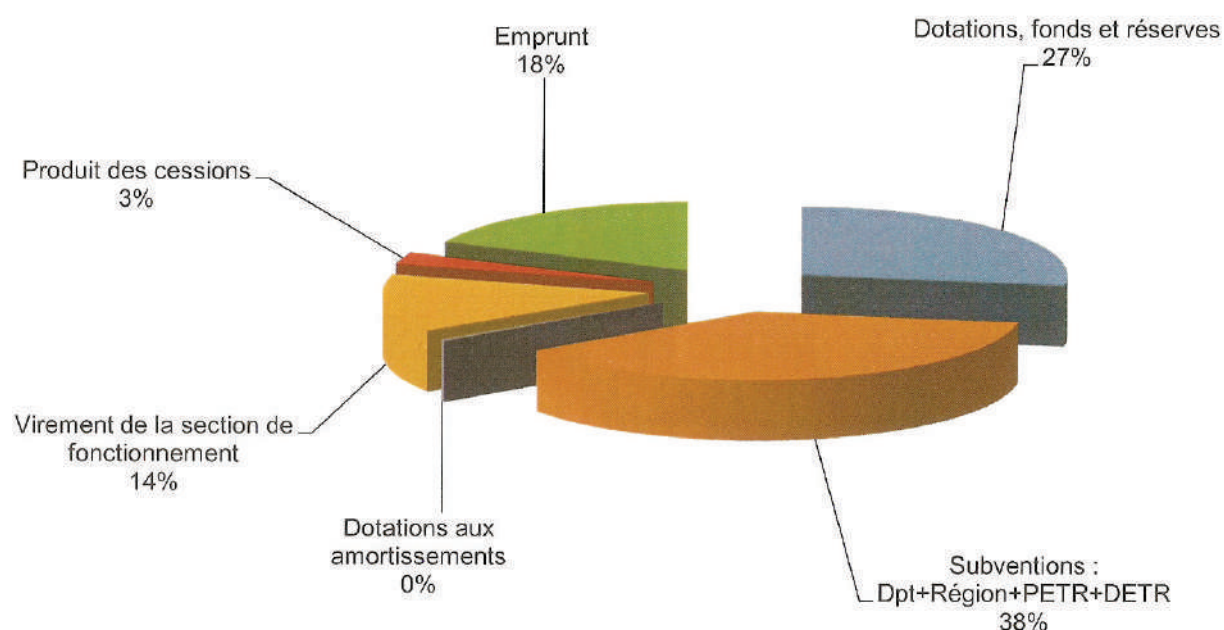
Identification des personnes collectée par Daniel Brand, renforcé par Rolande Guillaume et Joseph Courgey
Malheureusement, toutes les personnes n'ont pu être identifiées. Si vous reconnaissez des personnes, merci de le signaler en mairie.

N°	Identité	N°	Identité	N°	Identité	N°	Identité
1	Marcel Courgey	22	Geneviève Brand	42	Marcelin Simonin	63	Anne-Marie Jacquet
2	Henri Huot	23	Jeanne Guignard	43	Roger Hott	64	Julien Brand
3	Jean Renaud (fils pompes)	24	... Piton	44	Alphonse Nedey	65	Suzanne Barbini
4	Arthur Tissot (fils de gendarmerie)	25	Claire Bouhelier	45	Paul Huot	66	Electa Vuiller
5	Louis Taillard	26	Juliette Martin	46	Joseph Courgey	67	Raymonde Perrey
6	Laurent Meillet	27	Ernest Courgey	47	Marcel Baudiquey	68	Constance Ponçot
8	Marguerite Chabod	28	Père Savey dominicain	48	Auguste Vergnory	69	Jeanne Ponçot
9	Eufrosine Brand	29	Chanoine Verdot	49	... Cuche	70	Lucienne Benoît
10	Léa Guignard	30	Charles Racine	50	... Legrand (Belvoir)	71	Henri Vuiller
11	Eugène Soulet	31	Bernadette Prudham	51	Suzanne Jacquet	72	Germaine Cartier
12	Jean Pepiot (m. de vins)	32	... Daguet	52	Bernadette Morel	73	Charlotte Cartier
13	Jeanne Bouhelier	33	Ferréol Held	53	Marguerite Démoly	74	Maria Chalumeau
14	Simone Dubois	34	Armand Nedey	54	Mélina Feuvrier (café)	80	Jean Roussel
15	Jeanne Courgey	35	Louis Vautherin	55	Marguerite Arbey	82	Eugène Sauge
16	Julie Pahin	36	Félix Biguenet	56	Charles Lément	84	Sœur Marie-Ferréol
17	Cécile Cartier	37	... Nappey	57	Marcel Démoly	85	... Vernier
18	Charles Cartier	38	Marcel Cuenot	58	Auguste Morel	86	... Tissot
19	Jeannine Tissot	39	Marguerite Cuche	59	Marthe Biguenet	87	... Nappey
20	Odile Vergnory	40	Michèle Baudiquey	60	Louis Soulet	88	Paul Roy
21	Madeleine Chaux (PTT)	41	Jeanne Barbini	62	Rolande Guillaume	89	Suzanne Etignard

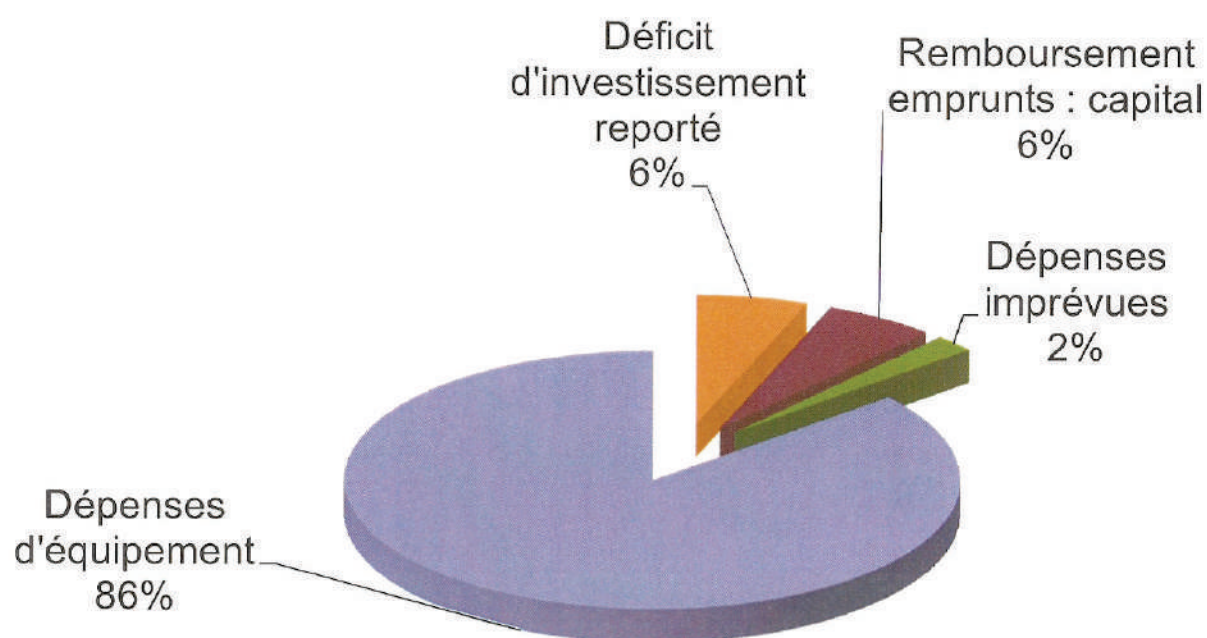


Diagrammes du budget d'investissement 2018 de Sancey

SECTION D'INVESTISSEMENT -RECETTES-



SECTION D'INVESTISSEMENT -DEPENSES-



- 42 000 € de travaux forestiers,
- 300 000 € de travaux rues de Lattre et de la Yèse,
- 3 000 € de mobilier fleurs (vasques, calvaires, jardinières),
- 48 000 € de voirie,
- 47 000 € d'investissement groupe scolaire SIVOS (nombre hab.),
- 3 000 € de maîtrise d'œuvre pistes forestières,
- 9 000 € d'aire de jeux place des platanes,
- 4 000 € de solde Fredon et matériels,
- 30 000 € d'achat de véhicule électrique,
- 10 000 € de frais d'étude maison Martin,
- 42 000 € de bureau ingénierie verdi AMI ;
- 112 000 € de 2018 pour les programmes nouveaux :
 - 8 000 € de remplacement serveur informatique,
 - 35 000 € de travaux d'études Grande rue, Basilique, de Besançon, Montravers,
 - 30 000 € d'étude local professionnel,
 - 15 000 € d'achat de local,
 - 2 000 € de démolition quai de la poste,
 - 22 000 € de travaux CEE TEPCV salle communale.

Les **recettes** du budget **d'investissement de 1 371 363 €** sont composées de :

- 35 000,00 € de produit de cession, vente de terrains,
- 375 863,00 € de dotations, fonds et réserves :
 - 325 862,48 € affectation résultat 2017,
 - 45 000,00 € de FCTVA (fonds de compensation sur investissement),
 - 5 000,52 € de taxe d'aménagement des constructions nouvelles ;
- 519 400,00 € de subventions d'investissement :
 - 6 500 € de FNADT pour études AMI bourg centre,
 - 120 000,00 € de la région,
 - 210 000,00 € du département,
 - 4 000,00 € du SYDED et du SMIX,
 - 80 400,00 € d'autres subventions (Feader, TEPCV),
 - 98 500,00 € de DETR ;
- 250 000,00 € d'emprunts et dettes,
- 4 500,00 € d'opération d'ordre entre sections (dotation aux amortissements),
- 186 600,00 € de virement de la section de fonctionnement.

Le budget primitif d'investissement est équilibré à 1 371 363 €.

Le budget primitif 2018 de la commune est équilibré. Ce budget a été voté à l'unanimité lors de la réunion du 06 avril 2018.

Les participations financières aux syndicats intercommunaux : SGBI SIVOS

Le tableau ci-dessous récapitule les montants des **participations financières** :

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 prévisions
SGBI	SLG	53 771 €	53 771 €	53 020 €	53 020 €	73 652 €	73 652 €	73 652 €
	SLL	21 303 €	21 303 €	20 632 €	20 632 €			
SIVOS	SLG	73 279 €	67 883 €	87 140 €	96 284 €	117 646 €	163 732 €	188 378 €
	SLL	22 911 €	20 375 €	22 020 €	24 765 €			

Informations du Centre de secours de Sancey

Le mot du Capitaine Dominique Rouhier, chef du Centre de secours de Sancey

Pour l'année 2017, avec ses 295 sorties d'engins, ses 90 112 heures d'astreinte et ses 1 969 heures d'intervention (64 % de secours à personne, 27 % d'incendie, 8 % d'accident de circulation), vos sapeurs-pompiers ont beaucoup œuvré pour assurer votre sécurité. Je suis très fier d'être à leur tête. Tous les ans, peut être avec trop de résignation, je vous fais part de notre manque de personnel en journée. Ce fait devient très préoccupant, au point que je tire la sonnette d'alarme.

Je m'adresse aux femmes et hommes de Sancey qui auraient de la disponibilité en journée, pour renforcer nos rangs et vivre d'autres choses.

Le secours à personne est notre toute première mission et, si les incendies sont importants, des solutions existent avec le renfort de Centres voisins, comme le Centre de Sancey le fait à certaines périodes critiques pour d'autres secteurs voisins.

Venir rejoindre nos rangs, c'est aussi assurer le bien vivre dans nos campagnes. Sans cet engagement citoyen, notre système de secours s'effondrera. Vous pouvez être les acteurs du vallon de Sancey ! Alors, n'hésitez plus, venez nous rejoindre, c'est **VITAL et URGENT**.

Oyé, oyé braves gens de Sancey,

Dormez tranquille !

Faites que cette formule verbale ancienne soit toujours d'actualité !

C'est possible avec Vous !

Personnel

Après Morteau, Paris et Frasné, le lieutenant Mickael Vouillot se fixe à Orve et rejoint donc le centre de Sancey, renforçant le commandement du centre.

Julien Grosjean suivra en fin d'année 2018 une formation de lieutenant chef de groupe dans la perspective de prendre la relève du centre.

Joseph Kevin Amand, Damien Taillard et Etienne Brand devraient suivre un stage d'une quinzaine de jours afin de devenir sous-officiers.

Silanne Schamme, issu des JSP de Sancey, a intégré le groupe.

Matériel

Fin 2018, sera pré positionné à Sancey un véhicule spécifique type camion dévidoir à vocation incendie pour le groupe Ouest à destination du Doubs central et au-delà si besoin. Il est équipé de 2 000 m de tuyau de 110 cm de diamètre et d'une motopompe au débit de 120 m³/h

Jeunes sapeurs-pompiers

25 JSP provenant des sections de Charmoille, Pierrefontaine lès Varans, Servin ont obtenu la 2^{ème} place au rassemblement régional de Franche Comté des JSP et la 97^{ème} place sur 157 au rassemblement national.

Après 16 ans de présidence de la section des JSP du Doubs, le sergent-chef Lionel Simonin, pompier professionnel, a transmis le flambeau à Mélanie Grosjean, pompier volontaire au centre de Servin.

Victoria Picquerey, sapeur volontaire du centre de Sancey, prend en charge la fonction de secrétaire.

Le sergent-chef Jérôme Defrasne, sapeur-pompier professionnel à Besançon, Président de l'association des JSP du Doubs, a remis au Maire de Sancey la médaille de l'amicale en reconnaissance de la mise à disposition par la commune de locaux pour l'entrepôt des 400 tenues des JSP du Doubs, gérées par le lieutenant Martin.

Informations Gendarmerie de Sancey

Vie de l'unité

La brigade de proximité de Sancey, commandée par l'adjudant Ghislain Monnot depuis le 16 août 2016, affiche un effectif de cinq militaires, tous sous-officiers de gendarmerie, dont un officier de police judiciaire.

Les gendarmes Clément Darmont, Nicolas Cellier et Jonathan Mercier demeurent au sein de l'équipe, fortement remaniée en 2018.

L'élève-gendarme Oliver Rivaud, ayant récemment achevé sa formation initiale à l'école de gendarmerie de Chateaulin (29), est arrivé en octobre 2018 à l'unité pour remplacer la maréchale des logis-chef Le Quer, partie prendre le commandement de la brigade du Pays de Clerval, en septembre 2018.

Un sixième sous-officier l'élève gendarme Florian Grit, issu des rangs de l'école de gendarmerie de Dijon (21), a complété l'effectif de l'unité début décembre 2018, pour remplacer la gendarme Cortier, mutée en Isère mi-novembre 2018.

Lutte contre les vols

La plupart des vols, constatés par la gendarmerie ces derniers mois sur la commune de Sancey et ses environs, ont été facilités par l'absence d'utilisation des dispositifs de fermeture existant pour empêcher le vol.

Même dans nos campagnes, il convient de verrouiller portes et fenêtres d'habitations, ainsi que les véhicules (y compris dans le garage), dès que vous vous absentez ou n'êtes pas dans la pièce.

Les vols sont maintenant régulièrement commis en journée, parfois en présence des habitants alors dans leur jardin ou dans une pièce écartée de l'entrée.

Évitez si possible de ranger les clés des véhicules à proximité de la porte d'entrée du domicile (tout particulièrement dans une boîte à clé qui facilite le travail des voleurs).

Lorsque vous vous absentez pour plusieurs jours, et que personne de votre entourage ne surveille votre domicile, n'hésitez pas à vous inscrire gratuitement en gendarmerie pour le dispositif « tranquillité vacances ».

Notez les immatriculations des véhicules suspects, et heures de passage, et n'hésitez pas à les transmettre à la gendarmerie dans les meilleurs délais.

Si vous êtes victime d'un cambriolage :

- Prévenir **IMMÉDIATEMENT** la gendarmerie en composant le N° d'appel d'urgence, le 17 ;
- Si vous possédez un système d'alarme, en cas de déclenchement de celui-ci, prévenir la gendarmerie **IMMÉDIATEMENT** plutôt qu'un proche présent à proximité du domicile: il suffit souvent de quelques minutes aux voleurs pour agir ;
- Si les auteurs sont encore sur place, recueillir un maximum d'éléments d'identification : nombre de personnes, descriptions, véhicule, langue parlée, vêtements, direction de fuite, ... ;
- **NE PAS TENTER D'INTERVENIR ;**
- Ne rien toucher ou modifier ; éviter de pénétrer dans les lieux (pour la préservation des indices).

Témoignages de la guerre 1914 – 1918 à Sancey

Extrait de l'agenda 2017, écrit par Esther Nedey, sœur de Raymond infirmier et brancardier, Paul-Emile, Jean qui était médecin et Marcel, cadet de la famille. La famille Nedey a compté ses quatre garçons engagés simultanément durant la grande guerre.

Texte lu par des collégiens des collèges Henri Fertet et Sainte Jeanne-Antide Thouret lors de la cérémonie commémorative du 11 novembre 2017 aux morts de Sancey le Grand.

Lundi 27 juillet 1914 Papa est soucieux ce matin après lecture du journal. La Serbie ne peut pas accepter l'ultimatum de l'Autriche. A partir de ce moment, l'opinion de Papa est que la guerre est presque inévitable et amènerait un conflit européen. Ce soir, les nouvelles sont meilleures. La Serbie accepte à peu près toutes les conditions de l'Autriche.

Mardi 28 juillet 1914 Ce soir, grande consternation à l'arrivée de l'autobus. Les journaux annoncent que la guerre est déclarée entre l'Autriche et la Serbie. Papa décide que demain Jean lui apprendra à conduire l'auto.

Mercredi 29 juillet 1914 Toute la matinée on attend la déclaration de guerre avec l'Allemagne. Vers midi, on entend de fortes détonations du côté de Belfort. Chacun croit que c'est le canon annonçant la déclaration de guerre. On apprend plus tard que ce sont des mines. L'après-midi, Papa et Esther apprennent à conduire sur la route de Randevillers.

Jeudi 30 juillet 1914 Ce soir, à 11 heures, on est averti que les chevaux et les voitures sont réquisitionnés.

Vendredi 31 juillet 1914 La journée se passe sans incident. A 10 heures et demie du soir, Jean reçoit un télégramme lui ordonnant de rejoindre immédiatement son corps à Héricourt. Il vient, en uniforme, faire ses adieux à toute la famille déjà endormie. Marcel et Louise vont le conduire en auto. De l'Isle à Héricourt ils rencontrent beaucoup de réservistes qui rejoignent aussi. Tous sont très gais et chantent à tue-tête. Ils apprennent à Clerval que toute la région de Montbéliard est mobilisée.

Samedi 1^{er} août 1914 Louise et Marcel rentrent à 6 heures tout gelés. Ils ont laissé Jean chez Henri Lamy qui est vétérinaire dans le même régiment, tous deux très joyeux et bien décidés. Le courrier de ce matin apporte des ordres de mobilisation immédiate à une trentaine d'hommes : Gaston Henriet, Léon Girardet, Emile Girard, Bideaud, Joseph Brand, Henri Bercin, etc ... Chacun est fiévreux, on attend la mobilisation générale. A 4 heures et demie, Gabriel remonte de la poste en courant. Il dit que Suzanne Lenfant tient un télégramme et pleure. Les gendarmes courent. Nous sommes sûrs que c'est la mobilisation. En effet, 5 minutes après, Alix Henriet bat le tambour et les cloches sonnent. Les femmes pleurent. Les hommes sont fiévreux, mais tout le monde est soulagé de savoir la question tranchée.

Dimanche 2 août 1914 La mobilisation ne compte qu'à partir d'aujourd'hui. Beaucoup d'hommes partent dès le matin. A midi Jean Tridard vient demander à Marcel de conduire son frère Auguste à Clerval. Nous apprenons à Clerval que les Baumann, directeurs de la forge, sont arrêtés, ils sabotaient la voie. Un autre Allemand surpris à déboulonner les rails a été tué par les sentinelles près de l'Isle sur le Doubs. A la grand'messe, Monsieur le curé, qui est

rentré de Nancy la veille au soir avec beaucoup de difficultés, nous raconte les préparatifs de la guerre et l'enthousiasme des soldats et de la population. Tout le monde se sent ému, même les hommes et plus d'un s'essuie les yeux mais tout le monde est courageux et confiant.

Lundi 3 août 1914 Dès le grand matin, on entend les hommes partir en chantant, les nôtres se préparent. Charles Vernet part laissant 10 francs à sa femme et ses enfants. Emile Tournier est affolé, il retourne plusieurs fois embrasser sa femme et ses filles. Tous les autres sont très gais et décidés à se battre avec acharnement. A 9h, Marcel emmène en auto Paul Emile, Gabriel, Lamy, Louis Basile et Charles Boiteux. Nous sommes tous bien émus mais bien courageux. Au moment du départ nous sommes tous allés faire une petite prière à la chapelle. Comme ils allaient partir on apprend qu'un petit caporal français de Valentigney est tué après avoir tué lui-même deux officiers prussiens. Cette nouvelle nous impressionne tous.

Mais, au même moment, Vannier, que l'on avait envoyé à l'herbe, revient avec une voiture de magnifique avoine verte. Cela déride tout le monde et la séparation se fait assez facilement. Après le départ, Papa va à la mairie où une commission est nommée pour faire exécuter les travaux de la moisson. Tous les hommes faucheront et les femmes aideront sans s'occuper à qui appartient le champ.

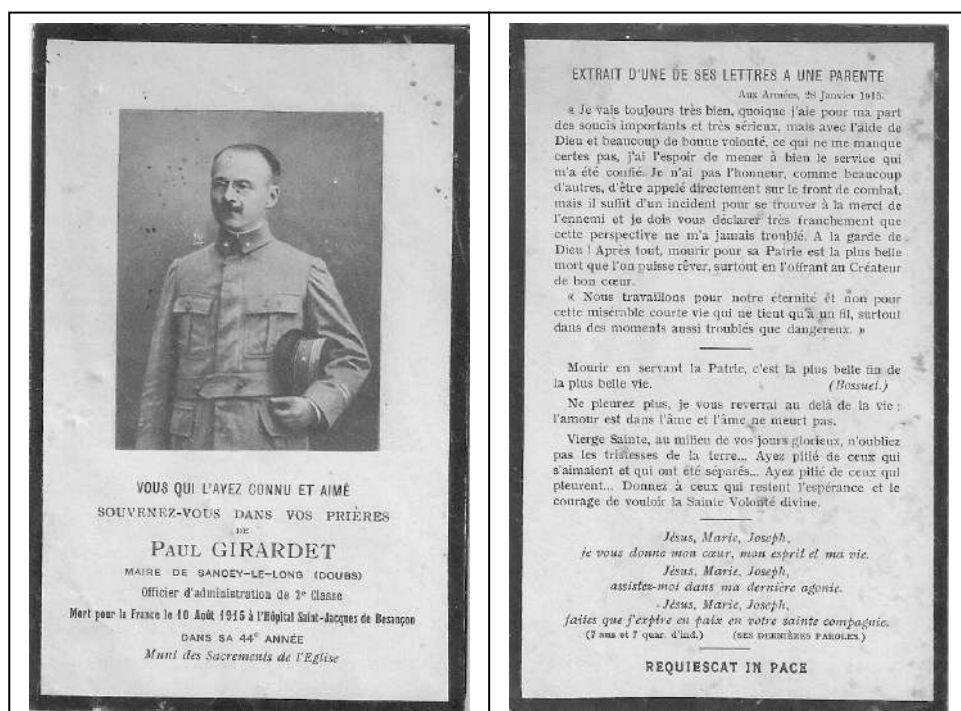
Mardi 4 août 1914 Le courrier de ce matin n'apporte encore rien. Depuis vendredi on est sans journaux et sans lettres. Dans la matinée nous avons fait quelques provisions. On a peine à se procurer de l'épicerie, surtout le sucre. Tout augmente, le pain est à 25 sous et on craint d'en manquer. Les gens qui ont eu du pain un jour, n'en ont pas le lendemain. On apprend que le frère de la femme Vernet s'est noyé avec ses trois enfants. Marcelin Beaudiquey s'est engagé. Il attend impatiemment l'ordre de partir. Hier, il est allé reconduire des réservistes de Long Sancey et Rahon et il rapporte ceci : Ils sont partis sur le camion Girardet garni de drapeaux et de fleurs qu'ils ont déposés au monument des vétérans à la grande émotion des Clerval. En arrivant, ils voient un Autrichien qu'on venait d'arrêter sabotant la voie. Le petit boucher Verdout voulait à tout prix le saigner. On a eu de la peine à l'en empêcher, l'homme a été tué. A 6 heures, Marcel est réquisitionné par les gendarmes pour les conduire dans les différents villages de la région poser des affiches. A Vellevans, un homme l'aborde et lui dit tout ému : *Ils ont pris tous les chevaux de Vellevans et ma noire ajoute-t-il en pleurant.*

Mercredi 5 août 1914 Ce matin à 2h et demie, Marcel part à Clerval conduire les trois chevaux. Toujours pas de courrier. Marcel rentre à 4 heures ramenant Margot. Les deux autres sont pris, le jeune est estimé 122 francs, l'autre 900. Il nous dit qu'à Clerval la déclaration de guerre est affichée depuis le matin. Tous les quarts d'heure, il passe un train de soldats coloniaux, surtout des zouaves. Ce soir à 6h le maire placarde une dépêche officielle : la guerre est déclarée. L'Allemagne a commencé les hostilités. Elle a fusillé un curé lorrain et le président du souvenir patriotique.

Jeudi 6 août 1914 Ce matin, on annonce que la circulation sur les routes est interdite de 6 heures du soir à 6 heures du matin. Réunion des cultivateurs : Papa promet deux femmes de la maison pour les travaux de la moisson. Dans l'après-midi, le maire affiche deux dépêches officielles nous apprenant l'incendie de Liège, la déclaration de guerre de l'Allemagne à l'Angleterre, l'invasion de la Belgique et de la Hollande et quelques petites escarmouches où les Allemands seuls subissent quelques pertes d'hommes. Ce matin, Louise avait reçu une lettre de Jean datée de Roppe 1^{er} août. Il dit qu'il est chef d'un poste de secours et que le 42^{ème} régiment est dans les environs et qu'il espère voir Raymond sous peu.

Vendredi 7 août 1914 Dépêche officielle très longue concernant surtout la Belgique. Elle oppose une résistance acharnée. Mais toujours pas de nouvelle des Français.

Samedi 8 août 1914 Ce matin, beaucoup de lettres de Jean, Raymond et Gabriel datées des 2, 3 et 4 août. Jean dit que le premier blessé qu'il a soigné était un Allemand, fait prisonnier par des douaniers. Il n'a pas encore vu Raymond qui est plus en avant. Raymond nous dit qu'ils ont quitté la caserne vendredi à 2 heures du matin sans doute pour n'y pas rentrer de sitôt. Il croit fermement à la guerre. Un de ses camarades qui a voulu désertier a été tué en passant la frontière. Gabriel dit qu'à Paris toutes les laiteries Maggi et les brasseries allemandes ont été saccagées. Nouvelle dépêche ne parlant toujours pas des Français. Le bruit court depuis deux jours que les Français sont à Mulhouse, mais rien ne vient confirmer cette nouvelle.



Plaque installée initialement au patronage, déposée pour mise en sécurité

L'état civil de la commune de SANCEY en 2017

Naissances : 25 dont 10 filles et 15 garçons

Mariages : 3

le 18 février DURAFFOURG Simon, Michel et ROUHIER Alexia, Denise, Mathilde
 le 3 juin PONÇOT Fabrice, Armand, Yvon et NOIROT Cécile, Sylvie, Aline
 le 12 août ROUSSEY Sébastien, Charles, Michel et COURGEY Anne-Marie, Thérèse, Lucie

Décès : 13

le 4 janvier CLERY Roger, Arthur, Joseph, 89 ans
 le 11 janvier MENNY Christiane, Germaine, Marie, veuve GROSJEAN, 86 ans
 le 31 janvier GUILLAUME Rolande, Marie-Louise, Albertine, 95 ans
 le 10 février MOUREAUX Gilbert, Henri, François, 76 ans
 le 15 février SCHLIENGER Pierrette, Clémence, épouse BOLLE REDDAT, 69 ans
 le 27 février BOLE-BESANCON Louise, Andrée, Euphémie, veuve LAMBERT, 94 ans
 le 13 mars JULLEROT Gilberte, Marie, Thérèse, El., vve VERMOT-DESROCHES, 94 ans
 le 8 septembre LAITHIER Odette, Marie-Louise, Fernande, veuve VERDIER, 83 ans
 le 8 septembre GAY Thérèse, Madeleine, Marie, veuve BAILLY, 88 ans
 le 15 septembre RENAUD Gabrielle, Odile, Marie, veuve DEMOLY, 98 ans
 le 25 septembre BRAND Lucienne, Charlotte, Hélène, veuve GIRARDET, 89 ans
 le 29 octobre MICHELI Nicole, Alice, Madeleine, veuve MARTIN, 82 ans
 le 11 novembre FAIVRE Léon, Paul, Robert, 103 ans

L'état civil des communes en 1917

Naissances

Sancey le Grand : 8

le 3 avril	BRINDEAU Esther, Lucie, Madeleine	le 14 juin	DEVAUX Michel, Louis, Je.
le 18 juin	BILGER Emilienne, Marie-Antoinette	le 25 juin	MARTIN Claire, Marie, Al.
le 29 août	NEDEY Raymond, Marcel	le 30 août	HENRIET Marie, Louise, M.
le 7 octobre	NEDEY Madeleine, Louise, Marie	le 16 octobre	MALDINEY Max, Léon, Pa.

Sancey le Long : 3

le 5 mai	FAIVRE Camille, Jean, Louis	le 20 décembre	SCHOUVEY Aimé, Jules,
le 15 août	HEBLES Charles, Emmanuel, Louis		

Mariages

Sancey le Grand : 3

le 11 janvier SERDET Jules, Jean-Baptiste et POËTE Marie, Augustine, Anaïse
 le 16 février BOLLE Charles, Léon, Joseph et PAHIN Rose, Henriette
 le 1^{er} juin DAVERIO Charles, Eugène, et ANDRE Marie, Eugénie, Emilie

Sancey le Long : 1

le 11 décembre SOULET Eugène, Fernand et VUILLEMIN Esther, Elise

Décès

Sancey le Grand : 20 (+ 3 en 1916)

le 27 janvier	PEZEUX Marie, Louise, Joséphine	le 29 janvier	BIGUENET François, Co., A
le 7 février	GELOT Jean, Pierre	le 17 février	CORBET Marcel, Narcisse,
le 23 février	MICHEL Octavie, Léonie	le 1 ^{er} mars	DAVERIO Gaston, Lo., MPF
le 18 mars	VERNERREY Charles, Emmanuel	le 1 ^{er} avril	BASSENNE Marie, Aimable
le 16 avril	COLIN Armand, Alexandre, MPF	le 29 avril	COUR Maria, Anasthasie
le 14 août	HELD Yvette, Suzanne, Marie	le 16 juin	PAHIN Léon, Louis, Jo. MPF
le 26 juin	BOITEUX Pierre, Gustave, MPF	le 4 septembre	COURTINE Henriette
le 17 octobre	BOITEUX Arsène, Emile	le 29 octobre	LIEGEON Maria, Constance
le 2 novembre	GOUNEY Jules, Constant, MPF	le 4 novembre	JOURNOT Pierre, Frédéric, E
le 27 novembre	BERCIN Marie, Françoise, Zénobie	le 31 décembre	GALLEZOT Marie, Anaïse

Morts pour la France (MPF) en 1916 enregistrés en 1917 :

le 8 mars	NEDEY Raymond	le 27 août	CHAIGNOT Léon, Camille
le 24 novembre	COLIN Joseph, Stéphane		

Sancey le Long : 5

le 31 janvier	KLEBOTH Pierre	le 11 février	MALDINEY Marie, Josepte
le 22 février	WETZEL Marc, Benoit, Marie,	le 26 juillet	BIGUENET Robert, Henri,
le 28 novembre	VUILLEMIN Jean, Gustave		

Informations générales et communales (1/4)

Civisme et vivre ensemble

La municipalité apprécie le comportement des propriétaires de chiens, pratiquement tous tenus en laisse sur la voie publique. Cependant, quelques propriétaires sont négligents dans le choix du lieu retenu pour la satisfaction des besoins de leurs animaux, lieu fréquenté par d'autres usagers, notamment piétons.

La municipalité remercie les riverains d'espaces communaux au bord des rues et routes qui prennent soin de leur haie envahissante ainsi que ceux qui tondent l'espace communal jouxtant leur propriété contribuant à la sécurité des piétons et cyclistes.

Tous les quartiers de la commune ne bénéficient pas d'organisation de fête des voisins. Ce contexte de rencontres et d'échanges facilite et renforce le vivre ensemble, notamment par le partage de difficultés (isolement, mobilité), de gênes ressenties (bruits d'animaux, tonte, stationnement, odeurs désagréables, ...) pas forcément volontaires ...

Taxe des ordures ménagères

En cas de modification ou de demande de renseignement, il convient de s'adresser aux services de la Communauté de communes du pays de Sancey-Belleherbe (CCPSB) **et** au secrétariat de mairie de Sancey pour le suivi et la mise à jour des données municipales.

Carte nationale d'identité

Afin de simplifier les démarches des personnes désirant renouveler leur CNI, un téléservice ANTS " pré-demande CNI " permet de recueillir de manière dématérialisée les informations présentes sur le CERFA N°121000*02 ou 12101*02 pour les mineurs. La présence du mineur est obligatoire lors du dépôt de dossier. **Cette démarche est possible dans toutes les mairies** (N° de pré-demande, code récapitulatif QR, et liste des pièces à apporter dont N° de timbre dématérialisé). Elle permet un gain de temps aux demandeurs et au personnel municipal. Par contre, il est **indispensable de prendre rendez-vous dans l'une des 25 mairies** pour la finalisation avec notamment le recueil d'empreintes.

Opération brioches d'octobre 2017

La municipalité remercie les vingt-sept personnes qui, sur 3 jours, ont participé à l'organisation de l'opération brioches en sillonnant les rues et écarts de la commune. La somme de 1 437 €, supérieure à celle de 2016, a été remise à l'ADAPEI de Baume lès Dames.

Rassemblement de public pour des événements sportifs, culturels et festifs

Toute manifestation publique doit faire l'objet d'un dépôt de dossier auprès du Maire de la commune concernée, lequel doit s'assurer que le dispositif de sécurité et les moyens de secours préventifs sont adaptés. Les mesures de sécurité et de secours prises à l'égard de spectateurs à l'occasion des manifestations publiques à caractère sportif ou non, sont en toutes circonstances de la responsabilité des organisateurs. L'autorisation ou le récépissé de déclaration qui sera donné suivant le type de manifestation, par le Maire, la Préfecture ou la Sous-Préfecture, après avis, le cas échéant, des services de secours, dépendra de la pertinence du dispositif prévu par l'organisateur. Un guide est disponible en préfecture. Le principe de l'organisation d'une manifestation consiste :

- pour l'organisateur mise en place d'un dispositif pour assurer la sécurité du public présent,
- pour le Maire, en sa qualité d'autorité de police, à autoriser ou non la tenue d'une manifestation sur le territoire de sa commune et à prendre les mesures qui s'imposent afin d'assurer la sécurité du public présent.

Ligue contre le cancer 2017

La municipalité remercie les dix-huit personnes qui, en octobre 2017, ont pris de leur temps pour quêter au profit de la ligue contre le cancer. La somme récoltée est de 5 828 €.

Informations générales et communales (2/4)

Recensement citoyen obligatoire

Tout Français, âgé de 16 ans, doit se faire recenser. Le jeune doit faire la démarche lui-même auprès de sa mairie. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants :

- Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) et Livret de famille

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Il n'est pas délivré de duplicata. En cas de perte ou de vol, il est possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national dont vous dépendez

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC), entre le 16^e et le 25^e anniversaire. Il permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans. Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout changement de situation.

Rappel de l'arrêté interdisant la divagation des chiens et des chats du 21 mai 2003

Article 1 : Tout propriétaire de chien ou chat doit tenir son animal en laisse sur les voies, parcs et jardins publics, à l'intérieur de l'agglomération.

Article 2 : Tout chien ou chat errant, trouvé sur la voie publique, pourra être conduit, sans délai, à la fourrière.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté sont passibles d'amende.

Article 4 : Monsieur le Commandant de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet.

Lutte contre le bruit : rappel de l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 19 avril 2005

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, d'appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 ;
- Samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h30 ;
- Dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Merci, pour de bonnes relations entre voisins, de noter et d'appliquer ces horaires.

Soirée détente : Chaque mercredi soir de 20h à 22h, entre le 1^{er} novembre et le 30 avril, les amateurs de cartes et autres jeux de société se réunissent dans une salle au collège Sainte Jeanne-Antide. Contact : Colette Piton 25430 Sancey Tél 03 81 81 60 37.

Réseau de coordination sanitaire social et médico-social du Pays Doubs Central

Au service des retraités et de leur famille, pour toutes demandes de renseignements, contactez le Centre d'information gérontologique du Pays Doubs central : 7 rue Barbier à 25110 Baume lès Dames Tél. 03 81 84 38 78 Mail : contact@reseau-sante-doubscentral.fr

Handball : 64 licenciés en juniors, soit : 10 en U7 (moins de 7 ans), 14 en U9, qui participent à des rencontres amicales ; 2 équipes engagées en championnats : 10 filles, 11 garçons en U11, 11 filles, 8 garçons en U13. On compte 20 licenciés en hand loisirs adultes.

Football : Le nombre de licenciés a augmenté, l'effet « coupe du monde » s'est fait ressentir ; il est de 83 enfants pour 7 équipes et de 47 séniors pour 2 équipes. Pour la première fois, une équipe U13 va évoluer au niveau ligue, et l'équipe « A » est classée 1^{ère} de son groupe.

Informations générales et communales (3/4)

Nouvel agent

Suite à la démission de Bénédicte Gauthier, qui travaille à plein temps à la CCPSB, Céline Biguenet a été recrutée au poste d'agent administratif pour une durée hebdomadaire de 15h répartie les mardis, mercredis, jeudis, vendredis et samedis matins, pour l'accueil et notamment pour la tâche de passeport et de carte nationale d'identité.

Conteneurs à verre, à textile et à bouchons : situés rue Montravers, Grande Rue

- En principe, la programmation de la collecte des conteneurs à verre permet de les vider avant leur remplissage. Nous vous prions de ne pas déposer de verre aux abords des conteneurs, ni de carton ou emballage.
- A proximité des conteneurs à verre, est mis à votre disposition un conteneur pour la collecte des textiles, ainsi qu'un conteneur à bouchons en plastique.
- La bénévole, extérieure de la commune, qui collecte les bouchons déposés, souhaite n'y trouver que des bouchons. Merci de respecter son souhait.
- Si les conteneurs sont pleins, merci de le signaler en mairie.

Droit d'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires durant le temps scolaire

Une liste est ouverte, en mairie de Sancey pour s'inscrire afin d'assurer la continuité de service, "*si le pourcentage de grévistes est égal ou supérieur à 25 %*").

Rappel des règles d'urbanisme

Toutes les constructions dont la surface est supérieure à 5 m² doivent être déclarées en mairie.

Les types de documents à utiliser sont :

Déclaration préalable

- Pour une construction dont l'emprise au sol est inférieure ou égale à 20 m², close ou non close (abri de jardin, local piscine, panneaux photovoltaïques) ;
- Pour une modification de façade (fenêtre, porte fenêtre, porte, ...) ;
- Pour un ravalement de façade et changement de tuiles sur toit pour les constructions dans l'emprise d'un site classé (c'est-à-dire 500 m de rayon autour de l'église de Sancey).

Permis de construire (PC)

- Pour tout projet dont la surface est supérieure à 20 m². Cela concerne les maisons d'habitation et / ou ses annexes (indépendantes ou accolées à la maison) ;
- Une signature d'architecte est obligatoire dès que la surface de plancher est supérieure à 150 m², non compris les surfaces de garage, et cave ;

Piscines si surface inférieure à 10 m², pas de demande ; si de 10 à 100 m² déclaration préalable ; si + de 100 m² PC ; si piscine avec couverture + de 1,80 m PC au-delà de 10m².

Délai d'instruction

- Déclaration de travaux 1 mois ;
- Permis de construire 2 mois, pour autres PC (bâtiments agricole, industriel, ...) 3 mois ;
- Lorsque le projet est inclus dans le site classé, le délai est d'un mois supplémentaire.

Majorettes du Vallon de Sancey : Le nombre d'adhésions est de 18 filles de 4 ans à 16 ans, avec des répétitions tous les samedis matins ; elles participent à plusieurs manifestations : fête de Sancey, 14 juillet, repas des aînés, et préparent une soirée cabaret le 15 juin 2019.

Tennis : Le nombre de licenciés est de 10 juniors de 7 à 14 ans, qui dispensent de cours le lundi soir avec un professeur brevet d'état, mais ne participent pas à des compétitions.

Union musicale de Sancey : 30 musiciens à l'Harmonie répètent chaque semaine un programme varié. A partir de 4 ans les élèves de l'Ecole apprennent le solfège et instrument.

Informations générales et communales (4/4)

Siel Bleu

Pour la deuxième année consécutive, le groupe associatif Siel Bleu propose diverses activités ; 2 groupes de personnes de Sancey et des alentours se retrouvent tous les lundis dans le bâtiment « préfa » vers l'ancienne école maternelle 20 bis rue J. Montravers :

- Cours « pilate » de 9h30 à 10h30 : 12 personnes,
- Gym « mémoire et équilibre » de 14h30 à 15h30 : 8 personnes,
- Et à partir de janvier 2019, il sera possible de suivre 1 fois par semaine des cours de 2 heures de "cuisine et diététique". Renseignements Christiane Cordelier

Déploiement d'une infrastructure de recharge pour véhicule électrique

Deux places de stationnement sont réservées à proximité de la borne de rechargement située dans la cour à l'arrière de la mairie de Sancey.

Dans l'objectif de développer la mobilité électrique sur le territoire départemental, le SYDED a décidé de mailler le territoire du Doubs par un réseau public d'infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides. Ce projet, d'un montant total de 730 000 €, accompagné financièrement par l'ADEME et la région Bourgogne-Franche-Comté, est terminé avec 47 bornes déployées dans le département du Doubs (une par ancienne communauté de communes: 1 à Sancey pour l'ex CCVS et 1 à Belleherbe pour l'ex CCPB).

Les accords, déjà signés avec les opérateurs internationaux, permettront aux abonnés de recharger les véhicules dans l'Europe entière et réciproquement, avec des tarifs très attractifs et des moyens de paiement innovants (smartphone et cartes sans contact notamment).

Ces installations, toutes en charge "accélérée", permettront de recharger complètement un véhicule citadin en 1h30, elles permettront également de redonner une dose d'autonomie suffisante pour continuer sa route à l'issue d'une courte course ou d'un arrêt ponctuel.

- **Comment utiliser les bornes du SYDED ?**
 - Soit une utilisation directe sur la borne, avec un téléphone mobile (Flashcode).
 - Soit l'achat d'une carte à 5 € sur www.freshmile.fr, dans ce second cas la carte est valable sur le réseau du SYDED, en France et en Europe.
- **Achat d'une carte pour recharge sur le site après avoir ouvert un compte :**
<https://www.freshmile.com/>
- **Carte des bornes disponibles dans le Doubs sur le site :** <https://freshmile.com/map>

Ordures ménagères : merci de tenir compte des points listés ci-dessous

- A compter du 1^{er} janvier 2019, modification de la périodicité de passage pour la **collecte des bacs jaunes**, dits de tri, : **tous les 15 jours** au lieu des 3 semaines. Tous les ménages de Sancey seront dotés d'un bac jaune individuel avec puce (statistique et vérification).
 - Pour information, le contenu des **214 bacs jaunes** (de tri), sur les 696 existants à Sancey, a été vérifié en fin d'été 2018 : **39 sont parfaits, 167 sont moyens et 8 ont été refusés**. Les erreurs rencontrées le plus souvent sont : présence de textile et chaussures, ordures ménagères en sac, reste de nourriture en vrac et cannettes de verre. La présence, lors des contrôles, de quantités de plastiques non recyclables actuellement, est très importante : barquettes et films plastiques, barquettes polystyrène, pots de yaourt, crème et cancoillotte, lingettes et essuie-tout jetable, couches.
 - Par ailleurs, veuillez à présenter vos bacs jaunes et gris pleins au lieu de deux fois un bac à moitié plein, car cela limitera le service et donc son coût financier répercuté aux usagers.
- La collecte des **bacs gris d'ordures ménagères** aura lieu les **mercredis** en lieu et place des lundis actuellement : un calendrier de collecte 2019 est distribué. A noter qu'une collecte exceptionnelle des ordures ménagères est prévue à Sancey le 29 décembre 2018.

Liste des associations sises à Sancey

Associations sociales

- ❖ **Association centre de soins infirmiers et Service de soins infirmiers à domicile**
Moureaux Jean-Paul, 1 impasse Sous les chênes 25430 Sancey Tél. 03 81 86 82 02
- ❖ **Aide à domicile en milieu rural**
Romain Aimé, 15 rue de Lattre de Tassigny 25430 Sancey Tél. 03 81 86 87 31
- ❖ **Amis de la santé**
Patois Jean-Paul, 1 rue du Buémont 25190 Villars sur Dampjoux Tél. 03 81 96 49 41
- ❖ **Amicale des donneurs de sang bénévoles du secteur de Sancey**
Defrasne Guy, 2 rue des corvées 25430 Sancey Tél. 03 81 86 31 81
- ❖ **Amicale des Sapeurs-pompiers**
Becoulet Alvine, 8 rue Tridard 25430 Sancey Tél. 06 72 46 53 41
- ❖ **Croix bleue**
Seara Thierry, 16 rue du 7 Septembre 25430 Sancey Tél. 06 78 13 20 86
- ❖ **Familles rurales**
Renard Béatrice, 15 rue des Soyottes 25430 Sancey Tél. 03 81 86 81 59
- ❖ **Jeunes sapeurs-pompiers**
Grosjean Mélanie, 25430 Servin Tél. 06 22 87 85 77
- ❖ **Réagir**
Sauvanet Thierry, BP 7 25430 Sancey Tél. 03 81 86 81 70
- ❖ **Soutien aux personnes handicapées au Burkina Faso (SPHBF)**
Isabey Marie-Colette, 2 rue des Soyottes 25430 Sancey Tél. 03 81 86 80 73
- ❖ **Union des commerçants et artisans de Sancey**
Nicolet Alain, 6 chemin Vie de Servin 25360 Lanans Tél. 03 81 60 48 12
- ❖ **Union nationale des combattants section de Sancey**
Michel Claude, 45 Grande rue 25430 Vellevans Tél. 03 81 86 89 42

Associations sportives

- ❖ **Club moto**
Jacquet Bruno, 2 route de Belvoir 25430 Sancey Tél. 03 81 86 39 61
- ❖ **Club rando du vallon de Sancey**
Poncot Daniel, 1 Le Fonteny 25430 Sancey Tél. 06 31 58 44 15
- ❖ **Fitness club**
Gillard Gérard, 8 rue de la Vieille route 25430 Sancey Tél. 03 81 86 32 34
- ❖ **Football**
Mougey Christophe, 3 rue du Verger 25430 Sancey Tél. 03 81 86 83 36
- ❖ **Foot en salle (amicale)**
Torchio Lionel 8 rue sur l'Age 25430 Vyt Les Belvoir Tél. 03 81 86 39 33

- ❖ **Gymnastique féminine**
Bidal Patricia, 16 route de Voître 25430 Sancey Tél. 03 81 86 31 25
- ❖ **Handball**
Roy Marlène, 1 rue sur la Velle 25380 Provenchère Tél. 03 81 44 23 93
- ❖ **Jogging tip top la forme**
Aubry Marie-Hélène, lot. Champ Renaud 25430 Belvoir Tél. 03 81 81 23 82
- ❖ **Judo club**
Bichot Céline, 3 chemin des Sapins 25360 Passavant Tél. 06 62 39 02 92
- ❖ **Majorettes du Vallon de Sancey**
Cantin Patricia, 18 rue du Pré Monsieur 25430 Sancey Tél. 03 81 86 34 83
- ❖ **Tennis**
Courgey Stéphane, 39 avenue Fontaine argent 25000 Besançon Tél. 06 33 23 08 72
- ❖ **Yoga**
Brand Martine, 8 rue des Corvées 25430 Sancey Tél. 03 81 86 85 64

Associations de loisirs

- ❖ **Art'cade**
Nedez Germain, 3 rue des Saules 25430 Sancey Tél. 03 81 86 36 68
- ❖ **Association communale de chasse agréée (ACCA)**
Faivre Léo, 13 rue de la Baume 25430 Sancey Tél. 06 81 70 12 40
- ❖ **Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA)**
Stofleth Gérard, 15 Grande rue 25430 Sancey Tél. 03 81 86 34 96
- ❖ **Club du troisième âge**
Martins Jean-Luc, 16 rue des Jonchets 25430 Sancey Tél. 03 81 86 83 97
- ❖ **Comité des fêtes de Sancey**
Blondeau Lucien, 22 rue des Colards 25430 Sancey Tél. 03 81 86 34 97
- ❖ **Cyber Sancey**
Pepiot Jean-Claude, 1 ter rue de la Baume 25430 Sancey Tél. 03 81 58 69 19
- ❖ **Jeunesse de Sancey**
Faivre Léo, 13 rue de la Baume 25430 Sancey Tél. 06 81 70 12 40
- ❖ **L'écho de la Baume**
Henriot Odette, 2 bis rue de la Baume 25430 Sancey Tél. 03 81 86 87 59
- ❖ **Les Zinsancey**
Pierre Reine, 3 rue du Pré Monsieur 25430 Sancey Tél. 03 81 86 84 03
- ❖ **Quad évasion (en sommeil)**
- ❖ **Union musicale de Sancey**
Colin Anne-Marie, 5 rue des Grillons 25430 Sancey Tél. 03 81 83 44 21
- ❖ **Vallon Sancey à pas contés (VSAPC)**
Defrasne Guy, 2 rue des corvées 25430 Sancey Tél. 03 81 86 31 81

Récapitulatif des horaires des services (info. en gras = info. modifiée)

Documentations en mairie et à la Communauté de communes du Pays Sancey Belleherbe (CCPSB)

Secrétariat de mairie de SANCEY 12 rue du 7 Septembre 1944 Tél. 03 81 86 32 60

mairie.sancey@orange.fr

- **Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h**
- **Lundi et vendredi de 13h30 à 17h30**

Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) 3 ter, rue Montravers, Tél. 03 81 86 34 92

admrsanceylegrand@fed25.admr.org www.federation-admr-du-doubs.org

- Lundi et mardi 10h00-12h00, jeudi 09h30-11h30 et vendredi 13h30-17h00.

Amis de la santé, Responsable Gilbert Magnin Tél. 06 45 90 84 60

- Troisième vendredi de chaque mois, à partir de 20h, mairie salle 1^{er} étage.

Assistante sociale, infirmière PMI 14b, rue de Lattre de T. (CCPSB) Tél. 03 81 86 87 62

- **Assistante sociale : permanence sur rendez-vous le mardi matin.**
- **Infirmière PMI : permanence sans rendez-vous le mardi matin de 9h à 12h.**
- Contact : assistante sociale et infirmière au CMS de L'Isle/D. Tél. 03 81 92 73 98.

Association Domicile Service (ADS) 3 ter, rue Montravers dans les locaux ADMR

- Permanence : **sur rendez-vous un mercredi matin par mois**
- Point de contact, à Valdahon Tél. 03 81 56 66 73 ads25@wanadoo.fr www.ads25

Bibliothèque-Médiathèque Alain Cartier 1, rue Montravers, Tél. 03 81 86 34 59

bibliotheque.sancey@wanadoo.fr

- Mercredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le jeudi de 16h à 18h
- Accueil des scolaires le mardi et le jeudi sur rendez-vous avec les professeurs des écoles.

Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement du Doubs (CAUE) Besançon

- Conseils gratuits d'un architecte pour construction, transformation, rénovation d'une maison, réhabilitation ; prendre rendez-vous au Tél. 03 81 82 19 22.

Agence départementale d'information pour le logement (ADIL) Tél. 03 81 61 92 41

www.adil25.org ; adil25@orange.fr

- Conseils gratuits pour économie d'énergie et rénovation 9h à 12h et de 14h à 17h
- **CCPSB : 4^{ème} mercredi du mois de 9 h à 12 h sur rendez-vous.**

Collecte des ordures ménagères

- **Consulter le calendrier disponible à la CCPSB Tél. 03 81 86 87 62 ou sur le site web : www.payssancey-belleherbe.fr**

Communauté de communes du Pays de Sancey Belleherbe (CCPSB) 14 bis rue de Lattre de Tassigny 25430 Sancey Tél. 03 81 86 87 62 contact@payssancey-belleherbe.fr

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h00 et 14h à 17h, sauf vendredi de 14h à 16h
- Site web : www.payssancey-belleherbe.fr

Croix Bleue, Responsable Thierry Seara Tél. 06 78 13 20 86

- **Troisième jeudi** de chaque mois, à partir de 20h, mairie salle du 1^{er} étage.

Déchetterie

- Les horaires d'ouverture de la nouvelle déchetterie fixe (provisoire) située à Vellerot-lès-Belvoir, " sur le Tartre " à la Zone d'Activités, sont les suivants :

- entre le 1^{er} avril et le 30 septembre :
 - lundi, mercredi et vendredi de 14h00 à 18h00,
 - samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ;
- entre le 1^{er} octobre et le 31 mars :
 - lundi, mercredi et vendredi de 14h00 à 17h00,
 - samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
- **Collecte des encombrants : sur inscriptions à la CCPSB Tél. 03 81 86 87 62**

Gendarmerie 1, rue sous les chênes Tél. 03 81 86 87 22 pour urgences cf. page 31

- Permanence à Sancey : vendredi après-midi de 14h à 18h
- Permanence à L'Isle sur le Doubs Tél. 03 81 92 72 70
 - Du lundi **au samedi** de 8h à 12h et de 14h à 18 h
 - **Dimanches** et jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h

SOLIHA (solidaires pour l'habitat) anciennement HDL Montbéliard 1 rue du château 03 81 81 23 33

- Acteur de l'économie sociale et solidaire, mouvement associatif du secteur de l'amélioration de l'habitat : réhabilitation accompagnée, accompagnement des personnes, gestion locative sociale et production d'habitat d'insertion.

Périscolaire 15 rue Tridard Tél. 03 81 59 33 72

- Permanence administrative en période scolaire : **lundi et jeudi de 8h30 à 11h00 et le mardi de 13h30 à 16h00** sancey@famillesrurales.org
- **Services en période scolaire : 07h30-08h30, 11h30-13h30 et 16h30-18h30.**

Pôle objectif emploi

- Informations, rendez-vous Tél. 06 24 77 22 96 clervalsancey@msapobjectifemploi.org
- Permanences sur rendez-vous : lundi et mercredi de 9h à 12h30 et de 13h à 17h à la CCPSB. Tél. 03 81 86 02 63
- Accompagnement personnalisé gratuit pour emploi, entreprise et personne en recherche emploi. www.maisondeserviceaupublic.fr

Mission Locale Espaces Jeunes (de 16 à 25 ans)

- Permanence à la CCPSB 1^{er} jeudi après-midi de chaque mois sur rendez-vous : Tél. 03 81 84 09 08 ou mail carine.romanens@milobfc.fr

La Poste 2, route de Besançon Tél. 03 81 86 82 30

- Du lundi au vendredi de 14 h à 16 h30, dernière levée à 15 h 15, le samedi 12h

Relais petite enfance - familles assistantes maternelles

- **Permanence 2^{ème} et 4^{ème} mardis de chaque mois de 13h30 à 15h30 à la CCPSB**
Hors ces créneaux, contact Tél. 03 81 96 52 21 ou rpe@islesurledoubs.fr

Tadou : Transport à la demande dans le pays Doubs central 5 rue Barbier BP 42027

25112 Baume les Dames www.doubscentral.org.

- Sur simple réservation, une voiture passe vous prendre et vous dépose dans toutes les communes et gares du Doubs central.
- Fiche d'inscription, tarifs disponibles en Mairie, ce service de transport fonctionne du lundi au samedi de 6h à 20h15
- Réservation du lundi au vendredi de 8h à 11h (minimum la veille avant 11h) (le vendredi pour le lundi) Tél. 03 81 84 79 35. Tarif réduit si réservation 4 jours ou plus avant trajet ou plusieurs personnes dans même véhicule.

Procédures d'urgence pour contacter Les Sapeurs-Pompiers et la Gendarmerie Nationale

Avant de composer votre numéro d'appel, préparer votre appel, en rassemblant :

- votre nom ;
- le lieu géographique du sinistre ou de l'accident : commune puis lieu-dit et toute autre précision nécessaire pour garantir l'intervention des moyens les plus proches dans le minimum de temps : code d'entrée d'immeuble, cage d'escalier, niveau, étage, etc ... ;
- le numéro de téléphone correspondant à votre appel.

Comment solliciter les secours

Lors d'une situation nécessitant l'intervention des secours, sur la commune de Sancey, ou partout ailleurs dans le Doubs ou en France, il faut composer, **soit le numéro de téléphone 18, soit le numéro 112** (numéro d'appel d'urgence européen aboutissant sur une plate-forme de traitement des urgences dans tous les pays de l'union européenne) en France et notamment dans le Doubs, le 112 **vous garantit d'entrer en contact avec le centre de traitement des appels (CTA) du SDIS 25** basé à Besançon, situé quartier des Montboucons.

Selon le contenu de la conversation, votre interlocuteur :

- s'il s'agit d'un **secours à personne**, met en œuvre une conversation téléphonique à trois personnes en incluant le SAMU ; ce dernier décidera de la nature et des moyens à engager, soit une ambulance privée, soit les sapeurs-pompiers ; soit un autre vecteur médical privé ou institutionnel (SOS Médecin, correspondant de SAMU, etc...).
- s'il s'agit d'un **accident de la route, d'un incendie, d'une intervention diverse**, engage d'emblée les sapeurs-pompiers, puis organise, selon le cas, une conversation à trois en ajoutant comme dans le cas précédent le SAMU, et les forces de Police.

Votre interlocuteur du CTA vous posera alors toutes les questions lui permettant d'identifier la situation et les moyens à engager.

Comment contacter la gendarmerie

- La permanence du planton à la Brigade de Sancey est le **vendredi de 14 heures à 18 heures (de 15h à 18h les jours fériés)**, si les nécessités du service le permettent.
- L'accueil téléphonique à la Brigade de proximité de Sancey n'est plus réalisé que dans le créneau d'accueil du public, ou occasionnellement lorsqu'un gendarme est présent au bureau de l'unité et disponible
- Le numéro d'appel de la brigade de Sancey (03 81 86 87 22) ne permet plus que les appels directs à l'unité. Ce numéro d'appel direct n'est plus renvoyé ni vers la brigade de L'Isle sur le Doubs, ni vers le Centre des Opérations de la Gendarmerie.
- Pour entrer en **contact avec la Brigade de gendarmerie de l'Isle sur le Doubs**, les différentes possibilités sont les suivantes :
 - Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h (les jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h)
 - Le dimanche de 9h à 12h et de 15h à 18h
- **En dehors des heures d'ouverture des brigades de Sancey et l'Isle sur le Doubs**, un interphone d'urgence, relié au Centre des Opérations de la Gendarmerie de Besançon, situé à la porte des brigades de gendarmerie, permet de déclencher les secours 24h/24.
- **Hors ces possibilités, seuls les numéros d'appels d'urgence (17 et 112) permettent de solliciter une intervention de la Gendarmerie.**



16 octobre 2017
Travaux eau et assainissement



10 décembre 2017
Repas des aînés 348 invités 195 présents



11 décembre 2017
2^{ème} réunion publique PLU



7 janvier 2018
Remise prix concours fleurissement



1^{er} juin 2018
Fêtes des mères
480 invitées, 205 réponses, 168 présentes



30 juin 2018
Visite de la forêt ouverte à la population